



## **Mémoire de Géopolitique**

### **Les militaires acteurs de crises en Afrique : Désordre ou Rétablissement de l'ordre ?**

#### **Sommaire**

##### **1<sup>ère</sup> Partie : Les forces armées africaines**

###### **I. Problématiques des forces armées africaines**

1. Caractéristiques des institutions militaires africaines
2. Types des armées africaines
3. Rôles des armées africaines
4. Ambiguïtés des armées africaines

###### **II. Typologies des immixtions des militaires dans la scène politique**

1. Pouvoir politique issu des forces armées
2. Coups d'Etats perpétrés par les forces armées
3. Rôles des militaires dans une crise politique ouverte

###### **III. Les forces armées face à la démocratie**

1. Instrument du pouvoir
2. Acteur de développement
3. Garant du processus démocratique

##### **2<sup>ème</sup> Partie : Des fragilités politiques expliquant le poids des forces armées**

###### **I. Faiblesse des Etats**

1. Carences démocratiques
2. Institutions déséquilibrées
3. Instabilité politique
4. Les facteurs d'instabilité

###### **II. Les organismes régulateurs**

1. Les organisations sous-régionales
2. Les organisations régionales
3. Quelques signes encourageants

#### **CONCLUSION**

## GLOSSAIRE

ACRI	:	African Crisis Response Initiative
CEDEAO	:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	:	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
DGCID	:	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DCMD	:	Direction de la coopération militaire et de défense
DIG	:	Détachement d'instruction de la gendarmerie
DIH	:	Détachement d'instruction humanitaire
EMP	:	Ecole de maintien de paix
HCR	:	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IGAD	:	Intergovernmental Authority on Development
IHEDN	:	Institut des hautes études de la défense nationale
MISAB	:	Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui
MINURCA	:	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine
MMC	:	Mission militaire de coopération
MONUC	:	Mission d'observation des Nations Unies au Congo
NEPAD	:	New Partnership for Africa's Development
OUA	:	Organisation de l'Unité africaine
UA	:	Union Africaine
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OTAN	:	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
RCA	:	République Centrafricaine
RECAMP	:	Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix
SADC	:	South African Development Community
RPC	:	Régiment de Protection Civile

**Mots clés** : Afrique, Etats, Militaires, Désordre, Maintien de la paix, Rétablissement de l'ordre, Normalisation.

## INTRODUCTION

Après plus de trente ans d'indépendance, l'analyse géopolitique et géostratégique des états d'Afrique reste encore, en matière de développement, de stabilité et sécurité, plus que jamais alarmante. En effet, la situation qui prévaut actuellement dans ce grand continent, d'une part, fait couler beaucoup d'encre des analystes des conflits, et d'autre part, suscite un débat sérieux aussi bien au niveau régional qu'au niveau international et en particulier pour les grands pays ex-puissances coloniales. Si les milieux géographiques et les contextes socio-culturels, sans parler des atouts économiques vecteurs privilégiés du développement d'un pays sont différents de ceux de l'Europe, l'Afrique, dans tous ses processus organisationnels, que ce soit en matière de maintien de la paix ou de développement économique, s'est toujours inspirée du modèle des ex-puissances coloniales ; ce qui témoigne une réelle affinité et une profonde volonté de réussir. Néanmoins, la question d'armée en Afrique et de ses relations avec le pouvoir politique et la société civile est encore très préoccupante du fait de l'expérience très récente de l'intrusion de l'armée dans le jeu politique et de la méfiance presque systématique de la société civile et de la nouvelle classe politique africaine envers l'armée.

Aussi, compte tenu de la problématique liée au rôle des forces armées africaines dans un système démocratique et avec toutes les conséquences que cela pourrait comporter, les prises de pouvoir politique par des armes ou à fortiori par des militaires ont été lourdement condamnées.

Mais à la surprise de plusieurs observateurs, depuis les années 90, l'Afrique a connu une vague de transitions démocratiques et de mouvements revendicatifs populaires pour une ouverture politique. Toujours est-il, cette évolution est loin d'être irréversible. En effet, plus que jamais, l'Afrique a besoin de consolider les relations civils-militaires en vue de clarifier le rôle de l'armée dans les processus démocratiques naissants. Les multiples interventions des militaires dans le jeu politique africain par le biais des coups d'états militaires et les différents régimes de répression issus de ces putschs militaires ont sapé pendant plus de deux décennies les relations civils et militaires en Afrique bien qu'elles soient, dans certains cas, une étape incontournable pour redresser une situation visiblement en péril. Et c'est dans ce contexte flou qu'il s'avère nécessaire de clarifier les opinions publiques quant aux actions menées par les forces armées africaines dans les domaines purement politiques et socio-économiques.

Aussi, lors de cette étude, nous serons d'abord amenés à analyser les problématiques des forces armées africaines qui prônent par leurs actions, un rétablissement de l'ordre pour une normalisation des situations, et au second plan, les fragilités géopolitiques expliquant les poids des forces armées et les rôles des différentes organisations sous-régionales et régionales du continent tout en faisant apparaître leurs points forts et leurs faiblesses.

## **1<sup>ère</sup> Partie : Les forces armées africaines**

Comme tout le reste du monde, les différents pays africains possèdent leurs propres armées ; faibles ou puissantes, crédibles ou non crédibles, capables ou incapables, auxquelles s'appuient les tenants du pouvoir pour bien asseoir leurs autorités.

Mais pour un pays noyé dans une profonde pauvreté comme l'Afrique ; les choses ne sont pas faciles ; le désordre est certain et inévitable, le pouvoir de l'état devient vulnérable, provoquant ainsi des instabilités et infidélités au sein de toutes les institutions politiques, militaires et même religieuses. L'on assiste souvent à l'immixtion des militaires dans le jeu politique.

Aussi, face aux divers événements conflictuels encourus par le continent durant ces dernières années, l'intervention des armées africaines et la normalisation de leurs rôles ne sauraient que parfaire les bonnes volontés de rétablir la paix, la sécurité et l'ordre au sein du continent.

### **I. Problématiques des armées africaines**

#### **1. Caractéristiques des institutions militaires en Afrique**

La plupart des armées africaines sont constituées dans les années 60 au moment de l'indépendance du continent. Elles ont été à plusieurs occasions au centre de l'histoire politique du continent mais aussi le symbole de l'Etat nouvellement constitué et de la nation en devenir, donc, de la souveraineté nationale. Elles se caractérisent en grande majorité des armées issues d'une transition entre le pouvoir colonial et le pouvoir national et celles découlant des mouvements de libération ou de guerre d'indépendance.

A priori, elles n'étaient pas du tout préparées pour la gestion politique du pouvoir, toutefois, certaines circonstances les ont amenées à s'en emparer. Ces circonstances sont conjoncturelles (pression de la rue consécutive à un mouvement populaire) ou structurelles (absence d'intégration nationale, lutte ethnique, régionalisme, mauvaise gestion économique et sociale).

La primauté du politique sur le militaire est devenue une simple notion inscrite dans les manuels de formation et dans la pratique un idéal à atteindre. La méfiance s'est ainsi installée entre les civils et les militaires, sapant du coup la perception que les civils ont du rôle de l'armée dans une république. Certaines populations n'hésitant pas à mépriser les armées considérées comme une institution anti-démocratique qui violent allègrement les droits de l'homme.

A la vague de la démocratisation dans les années 90, il était devenu extrêmement urgent de redéfinir les rôles des armées africaines et d'assainir les relations entre les civils et les militaires en les orientant vers une professionnalisation dans une conjoncture d'intégration et d'ouverture politique.

## **2. Types d'armées africaines**

Deux types d'armées sont à distinguer au moment des indépendances : les armées classiques, issues d'une transition pacifique entre le pouvoir colonial et les nouveaux gouvernements africains ; les armées populaires, nées des mouvements de libération nationale ou des guerres d'indépendance, ou encore à la suite des révolutions idéologiques ou de palais survenues quelques années après l'indépendance.

### **2.1 : Les armées classiques :**

Elles ont hérité le plus souvent les traditions militaires françaises ou britanniques. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, en Afrique du Nord et plus particulièrement en Algérie, l'armée d'Afrique composée des volontaires recrutés localement intègre l'armée métropolitaine française pour défendre les intérêts français.

En 1857, la création par le Général Faidherbe, gouverneur du Sénégal, des tirailleurs sénégalais consacre l'étape suivante de l'africanisation de l'armée française. La loi du 07 juillet 1900 organise les troupes coloniales, composées de contingents français et autochtones, dont la mission consiste à conquérir et occuper les colonies et à défendre l'ordre colonial tout en contribuant activement au développement et à la protection de l'empire colonial français. Lors des deux guerres mondiales, l'armée africaine avec l'armée coloniale, a largement pris part aux combats pour la libération de la France et à sa victoire. Et c'est ainsi que l'Afrique est devenue le lieu de refuge de la souveraineté française.

Le rôle de la Grande Bretagne vis à vis les armées africaines est comparable à celui de la France du point de vue de la tradition militaire mais différent dans ses objectifs et ses aménagements politiques. Pour la Grande Bretagne l'Afrique n'est pas un point central de défense ni un centre de recrutement des soldats ; son intérêt est surtout de pouvoir utiliser les forces de sécurité et les autorités locales, afin de minimiser les coûts de surveillance des territoires coloniaux. La création de la Royal West African Force (RWAF)<sup>(1)</sup> et des King's African Rifles (KAR)<sup>(2)</sup> répond d'abord à un souci politico-économique. Néanmoins, durant la deuxième guerre mondiale, les troupes africaines de RWAF et des KAR ont massivement contribué à la victoire de la Grande- Bretagne. Malgré une différence dans leur conception géopolitique du continent et du rôle qu'elles ont attribué aux troupes africaines, la France et la Grande- Bretagne ont certainement inculqué à leur colonie, leur culture militaire.

(1) H. Clarke, The history of the Royal West African Frontier Force, Adelshot ,1964

(2) Moyses-Barlette Hubert: The King's African Rifles, Adelshot, 1956

## 2.2 : Les armées populaires

Avec la loi constitutionnelle du 4 juin 1960, autorisant tout état de la communauté à devenir indépendant, des accords de transfert de compétence et de coopération militaire sont signés entre les puissances coloniales et les ex-colonies.

Mais au Congo, les choses présentent des complications car son ancien colonisateur refuse d'envisager son indépendance et de participer à la création de l'armée nationale congolaise <sup>(3)</sup>, ayant pour conséquence la révolte congolaise et la mutinerie des troupes de la Force Publique. Seulement le 30 juin 1960, suite à des violents affrontements que l'indépendance du Congo Belge fut accordée par son ancien colonisateur, dans une précipitation sans préparation et sans organisation.

Aussi, deux types d'armées populaires se distinguent en Afrique :

a. la première concerne les armées nationales populaires issues d'une lutte politique et militaire, parfois d'une guerre, en vue d'obtenir l'indépendance du pays <sup>(4)</sup>. C'est le cas de l'Algérie, au Sahara occidental et dans les anciens territoires portugais, qui parviennent à l'indépendance après des longues années de luttes. Idéologiquement, les nouveaux dirigeants africains deviennent des fervents partisans des régimes marxistes-léninistes et aussi maoïstes qui les ont aidés à prendre le pouvoir.

De 1975 à 1978, ils sollicitent exclusivement l'aide de leurs alliés pour la mise en place de leurs institutions politiques et de leurs armées.

Et dans ce contexte, les armées précèdent les états et se trouvent dans une forte politisation idéologique. Obligation est faite pour les responsables militaires d'adhérer à une organisation politique pour mener leurs missions.

b. la seconde catégorie d'armées est celle des armées populaires d'états d'Afrique francophones, s'agissant du Bénin, Guinée, Madagascar, et la RDC, qui se dotent d'armées populaires à la suite d'un brusque changement de régime politique et d'orientation idéologique. Les armées populistes sont des armées qui se disent révolutionnaires et proches du peuple, sans épouser le dogme marxiste-léniniste. Celles de Libye sous le colonel Kadhafi, du Ghana sous Jerry Rawlings et du Burkina Faso à l'époque de Thomas Sankara incarnent cette catégorie. La distinction entre les armées classiques et populaires se maintiennent pendant plusieurs années, au gré des luttes d'influence idéologiques et stratégiques entre grandes et moyennes puissances ; mais elle disparaît avec l'effondrement du bloc soviétique, du communisme et leurs ramifications

(3) Robert Cornevin De la force publique à l'armée nationale congolaise Revues françaises d'études politiques africaines février 1967, n° 14, p.77

(4) Mustapha Benchenan- Les armées africaines, Paris Publisud, 1983, p. 222

### **3. Ambiguïté des armées africaines**

#### **3.1: Institutions menaçantes**

Dans la pratique, force est de constater que très vite, les armées africaines ne respectent pas leurs missions et exercent des fonctions qui les éloignent de leur raison d'être. Elles sont rapidement orientées par les dirigeants eux-mêmes vers une fonction politique, contrairement au principe de la neutralité. La plupart des chefs d'état, qu'ils soient civils ou militaires, les utilisent pour leur accession et leur maintien au pouvoir.

Dans les régimes civils, tantôt l'armée devient un instrument de pouvoir, tantôt elle se voit concurrencée par des forces paramilitaires (gardes présidentielles, milices politiques) ou par des forces de l'ordre plus proches du pouvoir. Dans les régimes militaires, la cooptation des officiers supérieurs à la tête de l'état et des instances du parti unique se généralise. L'illégalité et l'illégitimité du pouvoir –« en raison des coups d'état et des élections tronquées »- font que les régimes en place s'appuient sur des forces politiques et militaires pour les protéger et assurer leur longévité. Il en résulte une confusion entre missions de défense et de sécurité et un détournement des forces armées de leur mission première, du fait du pouvoir politique. D'une part, les forces armées éloignées de leur préoccupation de défense d'où leur incompétence, d'autre part elles sont amenées à exercer des tâches répressives, à l'encontre des forces politiques et sociales supposées ou dites d'opposition. Ainsi, la principale menace au regard de ces régimes politiques réside non pas aux frontières mais à l'intérieur même du pays.

La fonction d'intégration sociale, qui consiste à recruter dans un même creuset les fils provenant de toutes les régions et de toutes les ethnies du pays, n'est pas appliquée, pour ses raisons politiques et parfois économiques. Les dirigeants préfèrent sélectionner des troupes fiables, qu'ils peuvent manipuler et contrôler.

D'une manière générale, à part quelques contingents d'élites favorisés et proches du pouvoir, la plupart des soldats sont délaissés, voire laissés à l'abandon, d'où les scènes des rackets, des pillages, d'émeutes et de mutineries pour survivre et réclamer le paiement de leur solde. L'une des raisons de désintérêt de la hiérarchie militaire envers l'institution est son basculement dans la corruption, les activités privées, économiques ou commerciales, souvent frauduleuses et criminelles, comme ce fut le cas au Zaïre à l'époque du président Mobutu. Il en résulte une dénaturation des forces armées. La hiérarchie, la discipline, la loyauté, la cohésion d'ensemble qui caractérisent généralement l'institution militaire ne s'appliquent pas et remplacées par des liens d'allégeances au pouvoir. Non seulement les armées, ne sont pas des corps soudés, mais elles obéissent le plus souvent à des critères sans rapport avec l'efficacité militaire. Sur le plan éthique, les notions de sacrifice et d'héroïsme, familières à l'institution militaire, résonnent comme des mots creux étant donné que les généraux proches du pouvoir doivent plus leurs galons à leurs relations avec le chef d'état qu'à leur aptitude au combat. A l'opposé, des officiers réputés pour leur sérieux de leur formation et pour leurs compétences, mais originaires d'autres provinces, que celle du président ou des grands chefs, se trouvent victimes des mesures d'éloignement, de purges. A tous ces problèmes s'ajoute la pauvreté laissant le pouvoir d'achat très bas. Et c'est dans ce contexte que naissent les différentes idées de révolte et de coups d'état

### 3.2: Une faible capacité opérationnelle

Durant deux ou trois décennies, les états africains accèdent à des armées qui se caractérisent par leur diversité. Les forces armées évoluent en fonction des moyens internes mis à leur disposition, de l'aide militaire extérieure, ou des accords de défense de leur situation dans des zones de paix ou de guerre.

Les Etats situés aux extrêmes Nord et Sud du continent possèdent, tous types d'armes confondues, les forces les mieux équipées et les plus performantes ; pour ne citer que l'Afrique du sud, l'Egypte, la Libye, l'Algérie. Seuls ces pays peuvent mener des opérations interarmées et mener un combat avec une armée voisine. Du point de vue des effectifs, les armées les plus nombreuses sont celles de l'Egypte, Ethiopie, Maroc, Afrique du sud, Nigeria et Libye. En somme, à l'exception d'une dizaine d'armées, les armées africaines sont peu performantes, modestes, parfois tout juste de parade, incapables de mener à terme un combat. D'une manière générale, les armées africaines sont faibles et inopérantes pour les règlements de conflits intra et trans étatiques qui perdurent dans l'ensemble du territoire. Mais tout cela est fortement lié à la conjoncture économique, à la base des formations des militaires, aux moyens dont chacune des armées disposent et surtout de la volonté politique des dirigeants en matière de défense

### 3.3: Désordres politico-militaires

Fragilisée, comme d'autres pays africains, par la clochardisation de son armée, la Côte d'Ivoire ne parvient pas à enrayer la rébellion qui progresse dans le nord du pays. Les affrontements s'accompagnent des exactions de part et d'autre, tandis que la communauté des états d'Afrique de l'ouest a annoncé, le 18 décembre 2002 à Dakar, le déploiement d'une force d'interposition interafricaine et en même temps, la France accroît son engagement militaire sans précédent dans la région. Il est inutile de dire que le continent africain est mal connu, en ce sens que, les causes profondes de résurgences des conflits dans ce pays restent toujours dans le domaine de supposition des analystes des conflits du monde.

Un des signes annonciateurs de la crise qui secoue la Côte d'Ivoire depuis le 19 Septembre 2002 se produisit en 1991 lorsque le président Félix Houphouët-Boigny, lors d'une conférence de presse, indiqua qu'il ne pouvait en aucun cas punir les militaires, visiblement imbriqués dans les violences exercées à l'encontre des universitaires de Yopougon : « *Je ne peux pas punir mon armée et je ne prendrai aucune sanction contre elle* ». C'est une manière de dire que l'état est faible devant son armée.

Ainsi, le colonel Joseph Désiré Kabila trouve la justification de sa prise de pouvoir par les armes en 1965 « comme un mal nécessaire, un acte correct, légitime, fondé et bienséant ». De la même manière, le général Sani Abacha, en 1991, brisa l'élan du peuple nigérien vers la démocratie pluraliste et clama que sa seule ambition était de gouverner le Nigeria d'une manière « *ferme et humaine* ».

Quant à Foday Sankoh et les rebelles Sierra-Léonnais, en 1991, procédaient à une atroce insurrection armée, dans l'unique but, selon eux, de « sauver la Sierra Léone d'un régime corrompu, archaïque et oppressif <sup>(5)</sup>. Au renfort de cette liste, Idi Amin Dada en Ouganda, Jean Bédél Bokassa en Centrafrique, Mengistu Haïlé Mariam en Ethiopie, Samuel Doe au Libéria, etc., ont fait la même rhétorique pour justifier l'irruption de l'usure de la force au cœur du pouvoir du politique.

Ce n'était qu'une mystification, car dès l'aube des années 90, il était devenu évident que le pacte entre le politique et l'armée ne saurait être un fondement solide pour la pérennisation de pouvoir à la légitimité douteuse. Il devenait aussi évident que les militaires détournés de

(5) Voir Anatole Ayissi Robin Edward Poulton dans Bound to cooperate: Conflict, peace and people in Sierra-Leone; Nations Unies, New York, Genève, 2000, p.3

leur mission originelle et mis au service exclusif de l'autorité politique peuvent à tout moment se retourner contre « la main qui les nourrit ». On a ainsi vu des hommes en uniforme répandre chaos et mort presque partout sur le continent : Liberia, Rwanda, Zaïre, Congo, Centrafrique- pour ne citer que ceux parmi les plus tragiques....

Les armées africaines sont malades, difficile de dire si c'est par amour de la patrie, du prestige, ou simplement par faiblesse de l'état. Force est de constater que la perte du sens patriotique et la disparition de l'esprit de corps ont grandement porté préjudice à la dignité et à la crédibilité des militaires africains devenus « *sans cœur ni âme* »<sup>(6)</sup>. D'un côté, émerge une armée de « barons », au cœur des régimes où état et armée deviennent associés<sup>(7)</sup> dans une sorte de conspiration des nantis où le pouvoir politique se sert de l'armée qui s'engraisse du pouvoir. Il est vrai que la complicité du pouvoir et l'armée a fait de certains individus et de certaines unités des privilégiés du système, mais l'état général des forces armées africaines est souvent déplorable.

Face à la précarité matérielle, à la discrimination et à l'exclusion, bon nombre de militaires délaissés basculent facilement à l'indigne statut d'honnêtes miséreux en uniforme et de soldat de fortune, créant ainsi une sorte de militaire hybride ayant la faculté d'être « soldat » le jour et « rebelle gangster » la nuit.

En effet, si la misère d'un citoyen civil peut demeurer un simple problème, celle d'un soldat en arme peut se dégénérer en un défi politique propre à mettre en danger non seulement la survie du régime, mais également la paix et la stabilité tout entière. Là, réside l'extrême danger de la clochardisation des forces armées.

### 3.4:L'armée, danger pour le processus démocratique

Il est permis de croire qu'une armée mise à la marge du pouvoir politique ou une armée à qui les urnes confisquent le pouvoir, est une armée potentiellement dangereuse et qui représente une menace permanente pour tout processus démocratique. Elle est capable, en utilisant les moyens dont elle dispose (les armes) de freiner le processus démocratique, à travers des coups de force en prétendant ensuite rétablir ledit processus à la seule fin de ne pas être marginalisée et de ne pas perdre ses avantages.

En effet, après l'organisation d'élections libres, les armées africaines se sont trouvées marginalisées et elles connaissent aujourd'hui des situations de précarité dues notamment aux retards dans le paiement des salaires déjà réduits, aux soldes impayées, etc... Devant cet état de fait, on observe soit que les militaires tentent de reprendre le pouvoir ou soit qu'ils essaient de compenser le déficit de leur situation matérielle en soutenant par les armes les revendications politiques de différents candidats. La démonstration en a été la série de coups d'Etat, de mutineries ou de tentatives de putsch qui se succèdent depuis 1996 (Niger, Sierra Leone, Guinée, Centrafrique, Burundi...).

(6) Lieutenant Pierre Yambua dans Autopsie d'une armée sans Coeur ni âme, Rome, 1996,

(7) Dominique Bangoura, Les armées africaines, Cheam., Paris, 1992, p.43

Le bref panorama qui vient d'être esquissé est loin d'être complet. Tout au plus s'efforce-t-il de mettre en lumière la complexité des relations existant entre forces armées et démocratisation en Afrique. Comme on a pu le voir, l'armée est tantôt garante et tantôt menace ou risque pour le processus démocratique. Cette ambivalence est bien troublante. Cependant, on peut penser qu'aujourd'hui l'Afrique fait l'expérience d'un retour des militaires au pouvoir et que personne ne peut nier la force des lobbies militaires et sa présence sur la destinée politique du continent.

### 3.5: Armées et sociétés.

A partir des années 90, les armées africaines sont confrontées aux processus démocratiques. Deux types de comportement apparaissent, selon que les officiers se montrent favorables ou défavorables au changement. Se pose alors la problématique globale de l'armée : quelle armée face à quelles menaces ? Quelle armée pour quelle société ? Quel type d'armée avec quels moyens ?

Dès les premiers coups d'état en Afrique, plusieurs auteurs définissent les conditions de retour des militaires dans leurs casernes <sup>(8)</sup>. Parmi elles, deux semblent particulièrement requises, à savoir l'adhésion de tous les éléments significatifs des forces armées à la décision de se retirer du pouvoir, d'une part, et la protection des intérêts de l'armée par le gouvernement de succession d'autre part.

Ces conditions peuvent être réunies lorsque l'armée montre certaines dispositions à se retirer : soit parce qu'elle souscrit à la doctrine de la suprématie civile, soit parce qu'elle perçoit une menace contre sa cohésion ou sa capacité à combattre en restant au pouvoir, soit encore parce qu'elle ressent une perte de confiance face aux difficultés politiques.

La démilitarisation s'avère donc être un processus complexe et hautement conditionnel. En période de transition démocratique, l'armée définit son choix en terme de coûts-avantages : rester ou partir, laquelle des deux choix permet de maximaliser les intérêts de l'armée ou de sa hiérarchie au pouvoir ? Le désengagement ne se déroule d'une manière satisfaisante que si les avantages du retrait politique de l'armée sont supérieurs aux coûts politiques et militaires de son maintien au pouvoir.

Deux possibilités se présentent ; tout d'abord, l'armée prend l'initiative et devient un partenaire favorable au processus démocratique, comme ce fut le cas au Mali, au Bénin, en Afrique du sud, au Nigeria et au Sénégal au cours des dernières années. Mais l'armée peut aussi s'ériger en menace contre le nouvel ordre démocratique qu'elle feint d'accompagner ou de mettre en place, comme au Togo, au Tchad, au Zaïre, en Guinée et à Madagascar etc. .En cette période cruciale l'état des relations entre civils et militaires est important en ce sens que la capacité des élites civiles à apprécier à leur juste valeur la situation et les rapports des forces entre l'armée, le pouvoir et les forces de contestation ou d'opposition peut s'avérer déterminante pour le maintien ou le retrait des militaires du pouvoir. Les échecs de dans le processus de désengagement politique de l'armée et la restauration des régimes militaires

. (8) lire Pierre Moukoko Mbonjo « Régimes militaires et transition démocratique en Afrique : Afrique 2000, n°13, avril-juin 1993, p. 39-58

sont liés à une longue pratique des régimes autoritaires, un manque de culture politique démocratique ainsi qu'à la méconnaissance et méfiance entre les militaires et les civils.

Il convient donc, en régime démocratique, de bien définir le rôle et la place de l'institution militaire dans un état de droit et de déterminer ensuite les modalités du contrôle de l'armée par les civils notamment par le pouvoir exécutif, qui conçoit la politique de défense, et par le pouvoir législatif qui vote les lois et les budgets de défense et de sécurité. Le problème pour les sociétés africaines est de trouver des forces capables de les protéger, d'assurer leur défense et leur sécurité. La difficulté réside dans le manque de confiance entre populations civiles et forces armées, du fait de longues périodes de répression et d'exactions.

. La réconciliation entre l'armée et la nation, l'adhésion du peuple à la défense et à la sécurité sont possibles dans le cadre de la définition d'un projet commun de société. Aussi, pour faire face aux nouvelles missions des armées, la réforme et la professionnalisation de celles-ci en sont des conditions sine qua none. En effet, les militaires sont appelés dorénavant et sous le rythme de la mondialisation, à exercer des nouvelles missions telles que, le maintien de la paix, la participation aux règlements civils des conflits, le maintien de l'ordre dans un contexte de revendications sociales et légales ; d'où la nécessité d'une nouvelle base de recrutement afin d'éviter des armées monoethniques souvent sujets de grands désordres.

## **II. Typologies des immixtions des militaires dans la scène politique**

### **1. Pouvoir politique issu des forces armées**

#### **Cas de la Guinée**

Vaste de 245 857 km<sup>2</sup>, la Guinée est bordée par la Guinée-Bissau au Nord-ouest, le Sénégal au nord, le Mali au nord-est, la Côte d'Ivoire à l'est le Libéria et la Sierra Leone au Sud-ouest.

Les deux tiers du pays sont montagneux et bénéficient d'une pluviométrie abondante et régulière ainsi qu'un réseau hydrographique exceptionnellement puissant et équilibré. C'est le « château d'eau » de l'Afrique de l'ouest. 85% de sa population est musulman ; c'est un pays qui a un très grand potentiel de réussite mais depuis l'époque coloniale, son histoire est jalonnée de diverses tensions ethniques et des différents coups d'Etat qui l'ont énormément fragilisé. Ayant accédé à l'indépendance le 02 Octobre 1958, le pays ressemble encore actuellement à un pays qui sort d'une guerre.

#### **1. Une tentative de coup d'Etat avorté :**

Après la mort de Sékou Touré, en 1984, l'ex-sergent de l'armée française Lansana Conté a pris le pouvoir le 03 Avril 1984 par coup de force ayant trait de coup d'Etat. Son arrivée au pouvoir n'aura rien changé sur la vie politique et économique du pays, car, pour lui, il ne s'agit que la continuité du régime dictatorial de son successeur. Un an après la prise de pouvoir de Lansana Conté au mois de Juillet 1985, une tentative de coup d'Etat a été organisée par les militaires des forces armées guinéennes mais avorté. Dès lors, le président Lansana Conté a pris des mesures draconiennes en exécutant à mort ses anciens compagnons de luttés dont leur compétence en matière de coup d'Etat est certaine et redoutable et ne

laisse aucune chance d'agir aux officiers des forces armées qui, pourtant, sont devenues très puissantes.

## 2. Le monopole de l'Etat guinéen

Pour bien imposer son clan ethno maffieux, en 1990 au mois de Décembre, il procédait à une révision de la constitution guinéenne qui proclame à cet effet « un multipartisme ».

Avant les élections présidentielles de 1993, Monsieur Lansana Conté a posé virtuellement sa demande de retraite pour ensuite se représenter aux élections qu'il a remporté avec 96% de voix.

En 1998, il se représente et élu avec « malgré la réalité des urnes favorables à Monsieur Alpha Condé , candidat du puissant parti de l'opposition qu'il fait évidemment arrêter tout de suite pour avoir tenté de traverser la frontière ». Malgré son état de santé dégradante, le président Lansana Conté à l'issue des élections présidentielles au mois de Décembre 2003, boycottées par l'ensemble des opposants, est toujours à la tête du pays. Aussi, la Guinée est aujourd'hui une société aux profondes blessures sans perspective d'avenir. . Malgré l'ethnocentrisme très poussé engendrant les différentes rivalités, les dirigeants affichent leur volonté à se maintenir au pouvoir par des élections truquées, sans assise populaire. La situation politique risque à tout moment de basculer dans la violence à cause du chômage et de la pauvreté. D'autant plus, après plus de trente ans d'indépendance, le pouvoir actuel semble encore nager dans un régime dictatorial.

## 3. Les facteurs de conflits en Guinée

Les facteurs qui risquent à court terme de déstabiliser la Guinée sont les antagonismes ethniques. En effet, en Guinée, les références ethniques sont l'un des principaux déterminants de la vie publique et politique. A l'origine de la vie politique Guinéenne, il y eut des groupements ethniques et régionalistes : l'union du Mandé, l'union forestière, l'union de la basse Guinée, le Fouta Djallon, et l'union des métis. Depuis le régime tyrannique de Sékou Touré jusqu' à celui de Conté en passant par le CMRN, les pratiques politiques sont restées les mêmes. Toutes les conditions d'une profonde crise interne sont réunies : chômage, alcoolisme, corruption, drogue, banditisme, gabegie des dirigeants, prostitution, trafic d'armes, etc.....La capacité administrative s'est fragilisée ; les forces de police, de la gendarmerie et autres brigades antigang, se livrent à des tortures et brimades de la population .Le vol, le banditisme, le viol sont plus le fait des militaires que des civils. La jeunesse, victime des mesures d'ajustement structurel, est désœuvrée et livrée à elle-même dans un climat de désespoir total. Depuis les dernières élections présidentielles, de Décembre 1993 , le pays est bloqué, car ces consultations n'ont pas permis l'avènement d'un réel pouvoir démocratique mais ont surtout consolidé le pouvoir issu d'un coup d'Etat militaire et policière du 03 Avril 1984. L'instabilité au Libéria et au Sierra Léone ont entraîné une prolifération de bandes armées dans les sous régions. On assiste actuellement à des circulations de stocks d'armes légères échappant au contrôle des autorités guinéennes. Dans

toutes les villes frontalières du pays, les rebelles, les militaires, et autres commerçants se livrent actuellement en toute impunité au commerce d'armes et munitions de guerre. En un mot, il suffit d'une toute petite étincelle pour allumer la flamme de la guerre civile.

## **2. Coups d'Etat perpétrés par les forces armées**

### **Cas du Togo**

#### **1. Le Coup d'Etat militaire**

La Constitution Togolaise prévoit qu'en cas d'absence prolongée, d'incapacité de gouverner, à fortiori de décès, le pouvoir suprême revient légalement et légitimement au président de l'Assemblée Nationale. Alors que Natchaba Fambaré, président de la dite institution, était en mission à Bruxelles au moment de cette journée noire Togolaise (la mort du président Gnassingbé Eyadema le 05 Février 2005).

Très tôt le même jour, à 20 heures 30 minutes, où le président de l'Assemblée Nationale, en vertu de la loi constitutionnelle Togolaise, devait déjà avoir en main la clé de la continuité de l'Etat, sous- prétexte de ne pas laisser la moindre place vacante du pouvoir et en attendant la séance extraordinaire des députés le lendemain, les chefs de l'armée Togolaise (4 Généraux et une douzaine de Colonels tous originaires du Nord, région natale du président Eyadema) dont le devoir est de garantir la sécurité nationale formalisent une nouvelle donne et ordonnent la fermeture immédiate des frontières terrestres et aériennes du territoire Togolais pour empêcher le successeur légal de rentrer au pays. Ils décidaient à la foulée de confier le pouvoir à Faure Gnassingbé, fils du défunt président, en jurant unanimement de le servir loyalement. Vu de l'extérieur, cet adoubement du fils du défunt par un aréopage en treillis revêt un caractère d'un coup d'Etat. Mais cette problématique, sera très vite résolue, le lendemain même, par l'habillage constitutionnel sur mesure au nouveau président. Pour ce faire, ils ont fait recours à un expert en la matière, s'agissant du français Charles Debbach, ancien doyen de la faculté de droit d'Aix-en-Provence. Très vite celui-ci a composé l'alchimie juridique qui a fait que Faure Gnassingbé est président désigné par l'armée et chef d'Etat légitimé par la représentation nationale. Dès lors, après bidouillage constitutionnel intensif à la hâte, Faure Gnassingbé, à 39 ans, se trouve légalement et légitimement habilité à revêtir l'écharpe de président de la République Togolaise.

En réalité, ce coup de force constitue un véritable coup d'Etat même s'il n'y a pas eu effusion de sang ; la porte vers l'instabilité est ouverte pour le Togo.

#### **2. Quel avenir pour le Togo ?**

Il est vrai que descendre dans les rues pour exiger l'accession de Fambaré Natchaba à la présidence, personnage totalement assimilé au régime, n'est guère une perspective enthousiasmante, même pour les plus déterminés. Enfin, si coup d'Etat il y a eu, il aurait été pacifique ; du moins les tous premiers jours. C'est bien là l'essentiel aux yeux de beaucoup de gens.....

C'est donc de l'extérieur que vient ou viendra avant tout la menace pour celui que la presse et la télévision officielles togolaises appellent « le président Faure ».

Le cas le plus simple est de compter ses amis :

Mouammar El Kadhafi a personnellement téléphoné le 06 février au fils d'Eyadema, lequel a reçu du roi Mohammed IV un message de condoléances qui a dû lui faire plaisir adressé à « Monsieur le Président de la République, Faure Gnassingbé ».

Blaise Compaoré, dont les relations avec le père étaient exécrables, s'est paradoxalement montré attentif aux explications que Faure lui a fournies dès sa prise de pouvoir. Cette attitude est aussi semblable à celle du Ghanéen John Kufuor. Enfin, l'Ivoirien Laurent Gbagbo, très froid avec le père, a multiplié les gestes d'amitié envers le fils. Quand au Nigérien Olusegun Obasanjo, président en exercice de l'Union Africaine, a littéralement explosé de colère caractérisant déjà un signe de tension ouverte au sein des dirigeants, en apprenant que l'un de ses avions officiels avait été interdit d'atterrissage à l'aéroport de Lomé le 10 Février. Telles sont les réalités d'après la prestation de serment du Président Faure.

### 3. Partage du pouvoir

Le cas du Togo constitue un événement récent sur les actions perpétrées par les forces armées dans la scène politique africaine et relate en même temps un acte délibéré de violation constitutionnelle avec un rejet du processus démocratique.

En effet, après trente-huit ans de pouvoir pris le 13 janvier 1967 à l'âge de 31 ans le président Togolais Gnassinbe Eyadema est décédé le Samedi 5 Février 2005 en plein exercice de son autorité. Cet événement ouvre les portes de l'inconnu pour le petit pays Togolais dont la superficie est de 57000 km<sup>2</sup> avec 5 millions d'habitants ; s'il entrait dans la zone de turbulence qui semble vouloir le happer, l'Afrique de l'ouest tout entière (15 pays) se trouverait plus proche encore qu'elle ne l'est aujourd'hui dans un climat d'instabilité, source de régression économique et politique. Tout au long des mois qui viennent, nous saurons les développements de cet événement dont les conséquences pourraient affecter toute la région. Comme dans bien des pays en formation (africains ou non) où la nation est encore en formation, le Nord et le Sud sont .....deux pays en un qui s'observent, voire se surveillent sans trop se mélanger encore moins se fusionner.

Chacun des deux veut pour les siens le pouvoir politique et économique ou militaire, et est enclin de l'accaparer, à le dénier de l'autre. Plus grave encore : celui des deux qui prend le pouvoir s'empare de tous les avantages qu'il procure ; celui qui se trouve exclu n'a rien, même pas les miettes. C'est là la source des guerres civiles africaines.

Au Togo, ni les gens du Nord, bien qu'ils détiennent le pouvoir militaire, ni ceux du Sud, plus nombreux dans le secteur politique, ne peuvent gouverner le pays les uns sans les autres. Il faut pour ce pays, un juste partage de pouvoir.

### 4. Préventions des pires

L'Union Africaine, la Francophonie, la CEDEAO, l'Europe et l'Amérique, tous ceux qui ont les moyens et la volonté d'aider les Togolais à éviter la guerre de succession qui les menace ont condamné le coup de force perpétré par les forces armées.

C'est nécessaire mais pas suffisant ; ils devraient agir dès maintenant et recommander avec fermeté le partage du pouvoir aux classes discutantes togolaises et si besoin l'imposer à respecter la constitution Togolaise et les processus démocratiques.

C'est seulement à ce prix qu'on pourrait éviter ce pays à sombrer dans la guerre civile et de l'entraîner dans un climat d'instabilité qui prévaut déjà dans toute la région.

*Note : Lire « Jeune Afrique N° 2301 du 13 au 19 Février 2005 »*

## 5. Un pas vers une normalisation

Actuellement, suite aux interventions des différents acteurs (régionaux et internationaux), un grand pas a été fait. Faure Gnassingbé a démissionné de la présidence mais reste candidat à la future élection.

Aussi, ce problème Togolais pourrait être un, parmi tant d'autres, des points décisifs pour des études et analyses sérieuses de l'atypisme africain. En effet, le développement de cet événement dans les prochains jours et mois, déterminera le sort du Togo et en même temps, servira d'outil de travail ou d'analyse pour les différents acteurs régionaux et internationaux. Pour le moment, il me semble que le pays Togolais n'est pas encore épargné du danger d'instabilité.

## **3. Rôles des militaires dans une crise politique ouverte**

### **3.1 : Cas de la Guinée-Bissau**

Ancienne colonie portugaise, la Guinée-Bissau est l'un des pays les plus pauvres du monde. La situation socio-économique y est particulièrement difficile, marquée par la multiplication des grèves presque en toutes saisons. Les secteurs privés et publics accumulent des arriérés de salaire allant parfois jusqu'à onze mois de retard. La seule ressource de l'Etat est l'exportation des noix d'acajou. Depuis la dissolution du gouvernement en Novembre 2002 par le président et l'ajournement continu des élections législatives, la situation politique en Guinée-Bissau était plus que jamais tendue. Et c'est après de nouvelles réserves émises par le premier ministre Mario Pires sur la tenue des élections prévues pour le 12 Octobre que les mutins ont décidé de mener à bien les actions de renversement du pouvoir en place.

#### 3.1.1. Le renversement du pouvoir

Dans la nuit du 13 au 14 Septembre 2003, le général, chef d'état-major des armées a pris le pouvoir en envoyant un groupe d'officiers séquestrer le président Kumba Yala et son premier ministre Mario Pires sans tirer pour autant même un seul coup de feu. La Guinée-Bissau s'est réveillée le dimanche avec un gouvernement militaire par intérim suite à un coup d'Etat qui s'est passé dans le calme et sans effusion de sang promettant à la population que l'acte a été fait pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique et que par la suite un

civil crédible prendrait le pouvoir pour gérer la période de transition. Le général Verissimo Seabra Corella, auteur de ce putsch éclair, créait dans un premier temps un comité militaire de vingt-cinq membres. Le 28 Septembre, le nouveau président de la République Henrique Rosa et le Premier ministre Arthur Sanha, étaient investis, conférant au pays une « structure de pouvoir provisoire ». De fait, le Président en exercice de la CEDEAO, le Ghanéen John Kufuor, reconnaissait très vite que la période de transition pourrait durer « au moins deux ans ».

### 3.1.2. Un coup d'Etat négocié

Alors que l'Union africaine affiche son refus de reconnaître des régimes issus d'un coup d'Etat, le cas de Guinée-Bissau semblait avoir l'aval de plusieurs dirigeants africains. En effet le Président de la CEDEAO a annoncé clairement, après d'intenses négociations entre le président déchu et le général Verissimo Seabra, que la Guinée-Bissau n'a pas subi un coup d'Etat. Ce qui inquiète la Cedeao est la forme que va prendre la succession de Kumba Yala. Le président Nigérian, Olusegun Obasanjo a seulement insisté sur le fait que le nouveau gouvernement ne devrait pas être formé des militaires.

Pour le reste, le président Sénégalais Abdoulaye Wade voyait plutôt un acte de patriotisme aux officiers acteurs du putsch en disant : « *Vous êtes intervenus pour stopper la situation qui ne cessait de se dégrader parce que des militaires qui restent six à neuf mois sans salaire ne se voient qu'en Guinée-Bissau* ».

Le 18 septembre les trois chefs d'Etat (Ghanéen, Nigérian, Sénégalais) se sont déplacés en Guinée-Bissau pour faire signer aux militaires putschistes « un pacte de transition » précédé de la démission de Kumba Yala. Il était même question de ne pas laisser parler trop longuement le président déchu pour ne pas faire entorse au compromis convenu entre les putschistes et les médiateurs ouest africains.

### 3.1.3. Ravalement démocratique

Visiblement, la CEDEAO a très vite pris acte de l'impuissance politico-militaire totale du régime du président Kumba Yala face aux putschistes. Dès lors le coup d'Etat paraît en effet répondre à un désir d'alternance très largement partagé par les Bissau Guinéens. Reste à concorder une manière de ravalement démocratique. Aussi, les militaires ont fermement indiqué qu'ils n'ont aucune envie de rester au pouvoir et qu'ils partiraient le plus vite possible quand un président civil crédible sera choisi et mis en place. Et pour justifier sa déposition le général, président par intérim, a invoqué les reports successifs des législatives décidés par le président Kumba Yala, qui avait dissout l'assemblée ; des infractions répétées sur la constitution constatées par les chefs d'Etat ouest-africains et il faut pour lui un retour systématique à la démocratie. Telles sont les raisons, dans certains cas, lorsque les processus démocratiques sont visiblement bafoués et que le pays est en dérive en s'écartant de la logique des progrès dans les processus de paix et de développement les militaires se trouvent dans l'obligation de procéder à un rappel à l'ordre des jeux politiques.

### **3.2. Cas de Madagascar**

La grande île de Madagascar, vaste de 590.000 km<sup>2</sup> avec environ 17 millions d'habitants est entourée à l'Est par l'Océan Indien et à l'Ouest par le Canal de Mozambique. Elle a accédé à l'indépendance le 26 Juin 1960 et se voyait doter de ses forces armées à la même date et à la même année. Néanmoins, après quarante et cinq ans d'indépendance la grande île se trouve encore aujourd'hui parmi les pays les plus pauvres et de l'Afrique et du monde.

En effet, elle dispose d'énormes potentialités de progrès, de part son insularité et ses richesses naturelles et surtout de la qualité sereine de son peuple malgré les diversités ethniques. Dans ce pays, les problèmes de frontières ne se posent pas et les forces armées ont toujours été le binôme fidèle de l'Etat et n'ont jamais hésité à participer au développement global du pays. Si les militaires se trouvent impliqués dans le jeu politique, c'est sans doute dans le cadre des rôles qui leur sont assignés : « garant de la souveraineté nationale, protection des biens de l'Etat et des personnes, rétablissement de l'ordre pour une normalisation ».

#### **3.2.1. Quelques cas de crises malgaches et leur gestion:**

En 1972, un soulèvement populaire a fait tomber le premier président Philibert Tsiranana du pouvoir pour son intention de régler les problèmes avec coup de force c'est-à-dire par les armes.

Aussi, par nécessité nationale, il a donné le pouvoir au Général Gabriel Ramanantsoa, le chef de l'Etat-major Général des forces armées. Dès lors, on assistait à Madagascar, aux implications des militaires dans la scène politique.

En 1975, ne se sentant pas à mesure de résoudre les divers problèmes du pays, le Général G. Ramanantsoa a cédé honorablement sa place à un Colonel de la Gendarmerie Richard Ratsimandrava qui, après onze jours de pouvoir, fut mort lors d'un attentat dont, jusqu'à présent, on ignore les auteurs.

Un Directoire militaire, présidé par le Général Gilles Andriamahazo, a été constitué pour une période de transition vers la normalisation.

Dans la même année, une élection au sein du dit Directoire militaire a mis fin à ces séries de crises étatiques en désignant le Capitaine de Frégate Didier Ratsiraka à la tête du pouvoir.

Depuis cette date, il dirige le pays en tâtonnant à gauche comme à droite mais surtout vers le bloc de l'Est ; à cet effet, il est auteur du livre rouge de la Révolution socialiste malgache, initiateur des collectivités territoriales socialistes malgaches.

En 1991, une autre crise réapparaît lors de l'affrontement électoral entre Ratsiraka Didier et Zafy Albert. Il a fallu six mois de confrontations sanglantes entre les différentes forces vives politiques pour que les situations se rétablissent après interventions intenses des forces armées et arrestations des éléments dits « fédéralistes » fidèles au président Didier Ratsiraka. Et ce dernier a accepté de partir pour revenir encore au pouvoir en 1996, lors de l'empêchement du président Zafy Albert.

Au retour au pouvoir, il a changé sa stratégie en orientant cette fois-ci le pays vers le libéralisme démocratique. Et c'est ainsi qu'il a géré son quatrième mandat de cinq ans pour faire face à son cinquième mandat.

#### **3.2.2. Affrontement électoral en 2001**

Le 16 Décembre 2001, le peuple malgache votait au suffrage universel direct pour élire son président de la République. Parmi les candidats en lice, deux figures se dégageaient : l'Amiral Didier Ratsiraka, président en exercice qui brigait un cinquième mandat, et Marc Ravalomanana, le Maire de la ville d'Antananarivo, après les excellents résultats dans le cadre de promotion de la ville d'Antananarivo, voudrait étendre ses œuvres dans toutes les régions de la grande île.

Malgré l'existence du Comité National pour l'Élection qui est le seul organisme de contrôle du pays en matière d'élection subordonné au Ministère de l'Intérieur responsable reconnu par l'Etat pour le bon déroulement des élections, les choses n'étaient pas faciles.

Le 25 Janvier 2002, la Haute Cour Constitutionnelle proclame les résultats du premier tour des élections en faveur du Maire d'Antananarivo : 46,21% contre 40,89% (pour l'Amiral Didier Ratsiraka) ; mais ces résultats étaient vite contestés par le camp du jeune candidat qui estimait selon lui et le consortium des observateurs périphériques avoir plus (soit 48,15%). Dès lors, les situations dans la grande île s'étaient dégradées, les tensions politiques dans tout le pays étaient devenues de plus en plus fortes. Fort du soutien des Eglises, des prêtres et de la population de la capitale, Marc Ravalomanana réclamait avec énergie la confrontation des résultats par bureau de vote et décida par la suite, le 22 Février au stade de Mahamasina, son auto proclamation comme président élu démocratiquement. Dès lors, le président autoproclamé est devenu président élu.

De son côté, Didier Ratsiraka réfutant le pouvoir de Marc Ravalomanana, exigeait la tenue d'un second tour conformément à la constitution (maintes fois amendée au gré de celui qui est au pouvoir) et allait s'installer avec une partie de son gouvernement, dans la ville de Tamatave (Royaume des Betsimisaraka). De là, il comptait prendre le contrôle géopolitique du pays en faisant appui aux forces armées dont une certaine partie, en particulier celle de la capitale, a déjà rallié le camp de Marc Ravalomanana. Alors, pour ce faire, des barrages se voyaient ériger partout ( à l'Est- à l'Ouest- au Nord- au Sud), laissant les zones centre et capitale enfermées dans une coquille à noyau effervescent sans tarder à s'exploser. L'instrumentalisation de l'ethnie et l'appel à la haine tribale étaient devenus, depuis ce jour, des rations de guerre des naïfs malgaches : militaires ou civils, secteurs publics ou privés, docteurs ou ingénieurs, religieux ou athées, étaient tous servis ; la guerre civile frappait à la porte de la grande île naturellement paradisiaque, bénéficiant de tous les avantages de son insularité : « Madagascar était au bout du chaos »

### 3.2.3. Sortie de crise

Se trouvant dans une situation de non- retour, malgré les différentes médiations d'origine extérieure menées par le président Sénégalais Abdoulaye Wade, le président Marc Ravalomanana faisait foi à l'atypisme du peuple Malgache et faisait comprendre par le monde entier que les solutions de sortie de crise n'étaient pas ailleurs : « elles étaient là, entre les mains de ses compatriotes malgaches ».

Aussi, il procédait à un rappel à l'ordre des institutions militaires et, en même temps, créait un régiment des réservistes volontaires, afin de constituer de concert avec les militaires de la capitale, des forces armées de pacification qui seraient déployées progressivement (ville par ville, région par région) dans toute l'île, avec les moyens militaires lourds des forces armées Malgaches pour défaire les barrages et rivaliser contre l'atrocité des adversaires d'en face.

Certes, les dégâts n'étaient pas moindres et les opérations étaient sanglantes et meurtrières ; néanmoins, les rôles des militaires dans une crise politique ouverte ont été justifiés, les pires des cas ont été évités et le calme revenait progressivement même s'il est encore apparent. Et

il reste maintenant, au président Marc Ravalomanana, de concrétiser ses ambitions : « le développement rapide, durable du pays et la lutte pour l'éradication totale de la pauvreté du peuple malgache ».

### **3.1 Les armées africaines face au défi de la démocratie**

#### **1. Un instrument de pouvoir**

L'armée peut se définir comme « *un système d'hommes élaboré conjointement à un système d'armes, en vue d'obtenir la meilleure efficacité contre un ennemi, une menace externe ou interne, potentielle ou réelle contre l'intégrité territoriale et la vie de la population* ».

En théorie, la mission des armées classiques africaines n'est pas différente, au départ, de celle des armées française et britannique, du fait d'une certaine filiation. Tout au plus les armées africaines insistent davantage sur leur rôle de garant et symbole de souveraineté de l'état, avec un drapeau, une devise, un hymne national où Etat et Armée apparaissent intimement liés.

Hormis ce contexte, la première mission des armées est la défense nationale <sup>(9)</sup>. Leur seconde mission est celle de maintien de l'ordre, mais en fait, celle-ci ne leur est pas spécifique puisqu'elle relève en priorité des forces de sécurité (police et gendarmerie) et qu'elles ne sont mises en œuvre que si celles-ci sont débordées. Encore faut-il préciser qu'en principe toute armée ne peut utiliser la force que de manière hiérarchisée, structurée, coordonnée, c'est à dire dans le respect des règles établies par le pouvoir.

#### **2. Acteur de développement**

Quand à la fonction économique des forces armées africaines, elle n'est pas comparable à celle des armées occidentales liées aux industries d'armement, à l'exception des armées égyptiennes et sud africaines, notamment du temps de la guerre froide. Par ailleurs, des expériences de « services civiques » ont été tentés ici et là sur le continent. D'inspiration israélienne et française, fondée au départ sur l'idée d'intégration nationale et de solidarité, ces formes d'enrôlement de la jeunesse dans des travaux à vocation économique et social ne produisent pas les effets escomptés, faute de la volonté politique et de préparation. En outre, le vieux principe consistant à confier à l'armée des tâches extramilitaires comme la construction des ponts et des routes, l'agriculture, l'élevage, la formation et l'éducation, connaît plus ou moins des succès. Cette pratique, qui peut être profitable à l'armée en temps de paix, peut aussi se révéler dangereuse si les militaires s'éloignent trop de leur activité professionnelle. Confier des tâches civiles à des militaires dans un pays en développement peut être une nécessité à un moment donné, mais elle n'est pas sans danger pour une

institution militaire qui se « civilianise » peut se prétendre indispensable, au point de vouloir prendre les rênes du pouvoir. De nos jours, alors que réapparaît sporadiquement en Afrique l'idée chère aux « développementalistes » que l'armée doit être un acteur de développement, il convient de se remémorer ces expériences, d'en évaluer le rôle et l'impact, les avantages et les inconvénients. Cette question est d'autant plus pertinente que des pans entiers d'économie, autrefois du ressort de l'état, ont été privatisés. Il semble de moins en moins probable de voir des forces armées s'accaparer des secteurs de production, si ce n'est pour leur propre consommation. Ainsi, pour les relations entre armée, pouvoir et développement, il suffit d'examiner les échecs des régimes militaires en Afrique depuis les années 60, pour se convaincre de leur incompatibilité. L'armée n'est habilitée ni préparée à exercer autre activité autre que celle de la défense.

En revanche, il est un domaine où les forces armées et de sécurité peuvent se rendre utile : celui de la sécurité de développement. Il s'agit d'assurer la protection des ressources

nationales très convoitées (diamant, or, pétrole, caoutchoucs, bois, etc..) de veiller sur les patrimoines économiques, les lieux et industries de production, afin d'éviter leur pillage ou leur sabotage. Cet enjeu sécuritaire est fortement lié au développement et restaure en même temps l'autorité de l'état dans ce domaine.

D'une manière générale, en dehors de quelques exceptions, la fonction économique des armées se manifeste surtout au cours de ces dernières années par des budgets de la défense jugés excessifs au regard des disponibilités financières des pays africains ; d'autant plus que ces sommes sont sans conséquences pour la formation, l'équipement, la capacité opérationnelle et les conditions de vie des militaires.

Malgré ces diversités d'opinions, force est de constater que ces rôles de développement restent toujours confiés par beaucoup des dirigeants africains aux forces armées en application de leur statut général

(9) Journal officiel de la République de la Côte d'Ivoire, 30 Juillet 1960

### **3. Garant du processus démocratique**

Comme nous l'avons vu, le processus de transition démocratique en Afrique ne se fait pas sans difficultés ni heurts. Ces difficultés créent des tensions qui conduisent parfois à une paralysie totale de la vie politique. Les institutions militaires interviennent pour remédier à cette situation de crise s'estimant ainsi garantes du processus de démocratisation. Pendant longtemps, l'institution militaire a constitué la seule force organisée dans les pays d'Afrique subsaharienne. De ce fait, elle s'est octroyée les postes-clés de l'Etat en participant souvent directement aux affaires politiques du pays. Les militaires adhèrent au principe de démocratisation et leurs efforts sont salués par la

communauté internationale. Les militaires au pouvoir, tout en respectant certaines conditions politiques (organisation d'élections) et économiques, se protègent ainsi de toute condamnation. Ils semblent privilégier l'aspect formel dans la gestion du pays afin d'obtenir l'adhésion de la Communauté internationale et disposer ainsi d'une grande liberté de manœuvre. « *La plupart des Etats africains dans lesquels l'institution militaire conduit le processus démocratique, le chef de l'Etat, également chef des armées, est un président fort, disposant de larges pouvoirs et l'opposition quant à elle, paraît désorganisée, rarement unifiée et donc inefficace et peu crédible.* »<sup>(10)</sup> En fait, il apparaît que la conduite du processus démocratique par l'armée tend à neutraliser l'action de « l'opposition civile » dans les affaires politiques du pays. De ce fait, le militaire chef de l'Etat est garant du processus démocratique tel qu'il l'entend.

L'armée, d'une part et de manière globale, initie le processus démocratique lorsque celui-ci n'existe pas (Tchad) ou, d'autre part, garantit ce processus qui apparaît inefficace (Niger). Elle apparaît également incontournable bon gré, mal gré, pour sa bonne marche (Ghana, Zaïre...). De plus, si le processus démocratique la disqualifie ou la marginalise, elle tente par la force de s'y intégrer pour finalement apparaître comme seule force organisée capable de le mener à son terme.

(10) Loungoulah G.L Philippe, Vohito Sonia ; Forces armées et processus démocratique en Afrique. Afrique 2000

## **II<sup>ème</sup> PARTIE : Des fragilités géopolitiques expliquant le poids des forces armées**

L'Afrique subit avec une acuité particulière des déstabilisations politiques et sociales dues aux divers phénomènes d'origine interne ou externe (mondialisation, démocratie, sous-développement etc..). En effet, déjà fragiles, les jeunes états indépendants ont hérité d'une souveraineté chancelante que la domination des multinationales et la dislocation des sociétés, sous l'effet des politiques d'ajustement structurel, ont achevé de réduire à néant. Ainsi, la

puissance des pouvoirs étatiques et institutionnels est devenue une fiction dont on cherche à tirer profit et le coup d'état est devenu un mode naturel de conquête de pouvoir.

## **I. Faiblesse des Etats**

### **1. Carences démocratiques**

L'analyse des situations conflictuelles du continent noir et les propositions pour un Etat viable lui permettant de disposer d'encadrements efficaces indispensables à son authentique développement renvoient simplement à la notion de démocratie. Cependant des inégalités trop criantes concernant l'accès aux services publics, des masses populaires analphabètes, l'absence de libertés dont celles d'aller et de venir, d'information, de s'exprimer, d'entreprendre et de droits pour les travailleurs caractérisent l'Afrique d'aujourd'hui.

Dès les indépendances, le processus de démocratisation en Afrique a connu de sérieux problèmes dans la plupart des Etats africains. En effet, l'exacerbation des rivalités tribales, économiques, idéologiques, couplées aux affrontements entre les blocs soviétique et occidental, ne pouvait que les arrêter dans leur élan. Or, la démocratie est le meilleur moyen de régulation des mauvais systèmes politiques.

Mais il convient toutefois de relever que sur les 53 pays que compte l'Afrique, plus de quarante vivent sous un régime constitutionnellement démocratique. Depuis 1990, une vingtaine de pays ont connu des changements de régimes et les élections présidentielles avec plusieurs candidats sont devenues de règle.

Il faut noter tout de même que la démocratie est encore mal gérée voire incomprise par la grande majorité des Etats et aussi des populations africains.

#### **1.1 : Marginalisation de l'opposition**

C'est vrai qu'on ne peut pas exporter les modèles de gouvernement occidentaux en Afrique, mais au moins, il faut partir de certains principes qui ont démontré leur importance pour la stabilité de n'importe quel système politique. Le principe de l'équilibre des pouvoirs est un de ces principes.

La contestation du mode de gestion des institutions est permanente et traduit une réelle absence de jeu démocratique, absence imputable en premier ressort aux gouvernants, en tant que premiers responsables de la nation.

En effet, d'une manière générale, en Afrique, le pouvoir exécutif se veut sans bornes. Aussi il doit aujourd'hui donner plus de gages de bonne foi et de crédibilité, même dans les pays les moins décriés comme le Sénégal. Il lui faut pour cela promouvoir l'opposition, une opposition critique et également crédible, qui dispose d'un espace libre permanent pour s'exprimer.

L'opposition devrait, par exemple, avoir un statut défini par la loi, et des moyens financiers dotés pour son fonctionnement de sorte que sa participation dans les processus

électorales soit garantie. Quand on sait le poids important qu'elle représente dans les pays, en raison des troubles que des mots d'ordre peuvent entraîner, on comprend que sa légitimité puisse être reconnue.

Lorsqu'un chef d'Etat s'installe dans l'illégalité, comme c'est presque toujours le cas en Afrique, il pourrait être judicieux de faire participer l'opposition politique dans les choix importants de la nation. Cette démarche aurait l'avantage non seulement d'associer l'ensemble du pays aux grandes décisions, mais aussi de désamorcer les conflits qui pourraient en résulter. Cela suppose évidemment que l'opposition joue également son rôle, dans l'intérêt suprême de la nation.

C'est par ailleurs une école de démocratie, où il est clair que l'intérêt de l'adversaire doit toujours être pris en compte comme partie intégrante de l'intérêt général du pays, dans la mesure où une solution négociée, passant par des concessions de part et d'autre est toujours un meilleur gage de paix pour le long terme.

Enfin, s'agissant de la justice, elle devrait être totalement autonome, érigée en pouvoir, au même titre que l'exécutif et le législatif. Cet équilibre effectif des pouvoirs participe de la nécessité d'aboutir à un gouvernement modéré dans lequel le pouvoir perd son potentiel agressif grâce à la séparation des pouvoirs et aux freins et contrepoids que celle-ci induit. Dans cet esprit, les membres de certaines institutions et de certains organismes de contrôle devraient pouvoir être nommés suivant des quotas par les chefs de l'exécutif, du législatif, de la judiciaire et de l'opposition.

Presque dans tous les pays africains, l'opposition est systématiquement marginalisée et n'a aucun droit de parole concernant les affaires nationales au risque d'un emprisonnement sans jugement.

## 1.2 : Les élections pour la forme

Les élections constituent des échéances capitales dans la vie des Etats en ce sens qu'elles donnent aux citoyens l'occasion toujours attendue de sanctionner positivement ou négativement l'action conduite par les élus. Elles sont aussi souvent le point de départ de contestations puis des conflits et devraient à ce double titre faire l'objet d'une attention toute particulière. Outre que les électeurs sont fortement sollicités, les candidats s'investissent souvent dans une sorte de combat pour la vie ou la mort, car c'est à ce moment qu'il faut confisquer le pouvoir que l'on détient encore ou le conquérir.

Il convient donc de s'interroger sur les engagements des élus et sur le vote des électeurs, la durée des mandats, et enfin le problème de l'alternance.

S'agissant des engagements ou des mandats, l'expérience montre qu'aussitôt élus, les engagements pris sont oubliés par les anciens candidats, désormais préoccupés par l'amélioration de leurs conditions matérielles. C'est la politique du ventre qui les amène par la suite à user de toutes compromissions pour se faire réélire lors des consultations suivantes<sup>1</sup>.

C'est ainsi que des élus conservent le pouvoir sur de longues périodes alors qu'ils sont notoirement contestés.

Il importe donc que les mandats sollicités le soient non seulement sur la base d'un programme fut-il minimum, mais surtout d'objectifs précis à atteindre, quantifiables, en tout cas facilement appréciables par les citoyens comme par exemple la corruption, l'éducation, la santé, le tribalisme, les infrastructures de transport, etc.... Car, malgré la complexité de ces problèmes, les améliorations sont toujours perceptibles lorsqu'il y en a. Le citoyen ordinaire ne s'y trompe pas puisque ce sont des problèmes qui ont des conséquences directes sur son vécu quotidien. La sanction des électeurs en deviendrait aussi plus lisible et plus efficace.

Pour ce qui est de la durée des mandats, on a souvent justifié des mandats longs (plus de 5 ans) par la nécessité de ne pas mobiliser souvent les énergies dans des joutes qui, au lieu de rassembler, divisent plutôt. Mais il nous semble que ce soit le moindre mal, puisque les élections terminées, les élus se mettent en hibernation et ne font rien pour la collectivité. Il apparaît raisonnable dans ce cas que tous les trois ans au plus, les élus se représentent devant les électeurs. Ce pourrait être le cas pour les municipales, les législatives, les sénatoriales, et un ou deux ans de plus pour les présidentielles.

Enfin, l'alternance ne semblant pas naturelle en Afrique, c'est une école à laquelle il faut se mettre car elle est en soi source d'enrichissement pour le pays puisqu'elle permet la participation du plus grand nombre.

D'autre part, elle instaure une culture de tolérance indispensable à une action politique efficiente. En rappelant à titre d'exemple qu'aux USA, la durée du mandat de député est de deux ans, il semble indispensable de donner la chance à un plus grand nombre de participer à l'action politique en tant que mandataire, et de rompre le sentiment largement partagé suivant lequel ce serait l'affaire de quelques personnes.

Pour cela, les mandats ne devraient être renouvelables qu'une ou deux fois, en dehors du mandat présidentiel qui, du fait des enjeux qu'il induit principalement en termes de troubles sociaux, devrait être unique, c'est à dire non renouvelable.

Mais, en Afrique, les élections ne sont que des principes pour la forme ; car les systèmes de fraude sont tellement organisés et que les voix des urnes n'ont plus de valeur. D'ailleurs, les dirigeants africains dépensent plus dans la préparation des fraudes électorales que dans l'élaboration des plans de développement et de règlement des conflits.

### 1.3 : Le refus de l'alternance

Quarante ans après l'indépendance, la plupart des pays africains ont du mal à reconnaître l'alternance. Le monopole du pouvoir est devenu une noble tradition. D'une manière générale, toute passation de pouvoir s'effectue au bout du canon ou par les armes. Les forces armées et de sécurité sont alors mises à contribution par le pouvoir en place pour détecter et prévenir sinon détruire toute velléité de pouvoir. C'est ainsi que durant les trente premières années d'indépendance la plupart des pays africains n'ont connu plus d'un changement de régime. Certains chefs d'états, pour autant qu'ils aient donné ou apporté pour leur pays, ne s'en sont retirés que par la mort ou par une maladie grave qui les met dans une incapacité de gouverner le pays avec lucidité.

En fait, une fois élus ou plutôt arrivés au pouvoir les chefs d'états africains font souvent recours à un référendum pour ajuster la constitution à leur faveur et pour rendre leurs sièges inamovibles ou non éjectables.

Et pourtant leurs résultats sur le plan économique et social ne justifient pas leur longévité qui, dans le cadre d'une saine compétition, n'aurait pas manqué d'être sanctionné lors des élections.

Dans ces conditions, seule la force pouvait basculer la situation pour renverser le pouvoir en place.

En effet, depuis les années 60, l'Afrique a connu plus d'une soixantaine de coups d'états. Citons les cas de la République Populaire de Congo (RDC) avec même l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila ; et quelques mois plus tôt en Côte d'Ivoire avec la descente des populations dans la rue pour faire échec au pouvoir à ambitions autocrates du Général Guye et en 2002 à Madagascar dont la prise de pouvoir avait un caractère atypique malgache, tout de même sanglant, laissant le peuple dans une incompréhension totale de la démocratie.

## **2. Des institutions déséquilibrées**

Les régimes politiques africains sont pour la plupart des régimes hyper présidentielistes où les chefs d'états élus au suffrage universel demeure le chef du gouvernement malgré la nomination d'un premier ministre comme chef du gouvernement. Les régimes de type parlementaire n'y ont pas fait beaucoup d'émules pour des raisons qui tiennent surtout à la conception traditionnelle du pouvoir en Afrique. Le pouvoir se veut monarchique, basé sur des délibérations consensuelles ; aucune opposition ou contrepoids face à l'autorité du chef. Il en résulte que le président de la République en Afrique s'apparente davantage au chef traditionnel, détenteur de la sagesse, dépositaire de la tradition et des terres, gardien et distributeur indiscuté des biens de la communauté. C'est le régime de l'unanimité. Et naturellement, la démocratie devient unanimiste ; et le contrôle social permanent caractéristique des sociétés rurales est mis au service de l'image du chef auquel il est inconcevable de s'opposer. Le parti politique auquel il appartient ou qu'il a fondé lors de son arrivée au pouvoir devient un parc obligatoire où il faut rentrer pour pouvoir prendre part à la redistribution.

La notion d'institutions étatiques dont les actions devraient être dirigées de manière impartiale assurant l'égalité de tous devant la loi et excluant tout népotisme ou clientélisme est dès lors troquée. Les institutions perdent ainsi leur rôle d'équilibre de pouvoir au seul profit de l'institution présidentielle désormais hypertrophiée d'où les violences de plus en plus fréquentes et graves pour une alternance forcée. Les institutions politiques africaines ont sans doute besoin d'être rééquilibrées pour faire valoir son efficacité au service des organisations nationales

### **3. L'instabilité politique**

-Coups d'état en Guinée-Bissau (Septembre 2003) et à Sao Tomé et Príncipe (Juillet 2003) , tentatives de putsch au Burkina Faso et en Mauritanie (Octobre 2003) ,renversement de M. Charles Taylor par une rébellion au Liberia (Août 2003) remous politiques au Sénégal (année 2003) ,déstabilisation de la Côte d'Ivoire (depuis 2002.....à sujet d'actualité d'aujourd'hui.....), l'Afrique semble s'être durablement installée dans la crise politique .Et si certains pays y échappent, parmi lesquels le Cap Vert,le Ghana et le Mali, pour combien de temps seront-ils à l'abri des secousses ? En un mot l'Afrique se trouve au bord de l'effondrement général. Les crises actuelles apparaissent d'une toute autre nature que celles qui affectaient les états africains dans les années 60 qui ont suivi les indépendances. Aux luttes idéologiques de la guerre froide a succédé une double\_luttes idéologiques de la guerre froide a succédé une double\_déstabilisation en raison de l'insertion à marche forcée dans la mondialisation économique, d'une part, et, d'autre part, de la démocratisation improvisée d'états sans moyens .Ces deux phénomènes ont abouti à délégitimer les constructions nationales naissantes et à rendre purement fictive la souveraineté de ces pays. Si les régimes autocrates en place ont pu ainsi se maintenir, c'est surtout grâce aux appuis extérieurs des anciennes puissances coloniales ou du bloc soviétique marxiste. En effet, l'Afrique à la périphérie de l'Europe était l'un des champs d'application de la rivalité EST-OUEST et les territoires acquis à la cause de l'un ou l'autre camp devaient être préservés, souvent au détriment de la masse des populations. .Mais d'un côté, se réclamant d'une légitimité historique (guerres de libération par exemple) ou dénonçant une gabegie perpétrée par les dirigeants, les chefs militaires, au nom de leur institution , s'emparent du pouvoir. Aussi, en 1990, la militarisation du pouvoir en Afrique a concerné presque plus de deux tiers des pays africains. Or, à partir de 1990, la déferlante démocratique liée à l'effondrement du système soviétique s'abat sur toute l'Afrique. Outre la menace de prise de pouvoir par les armées les pouvoirs se sont retrouvés confrontés à des contestations populaires sans précédent, menant à des soulèvements et des affrontements avec les forces de l'ordre. Ces mouvements qui se sont manifestés par-ci par-là ,ont imposé des changements et permis l'accession au pouvoir de nouveaux régimes d'autant plus facilement que ceux en place avaient mal apprécié la hauteur de la vague. Toutefois, dans certains pays, les pouvoirs en place se sont quand même maintenus, imposant aux forces opposées leurs points de vue. En réalité, aucun pays d'Afrique ne vit dans un climat de stabilité.

### **4. Les facteurs d'instabilité**

Des économies extraverties, encadrées par des institutions particulièrement déséquilibrées au profit d'un hyper exécutif brisé par la transition démocratique, attestent de l'incapacité des dirigeants africains vibrant dans l'injustice.

#### 4.1 : Les facteurs politico-économiques

Par « ironie tragique », plusieurs phénomènes de nature très différente ont conjugué à la déstabilisation de ce continent : la fin de l'affrontement Est-ouest qui structurait la géopolitique africaine ; l'improvisation, par les pays de grandes puissances à la fois bailleurs de fonds, d'une injonction démocratique mal maîtrisée dont la compatibilité aux mentalités africaines restent à confirmer ; le nouveau cadre macroéconomique ultralibéral, privatisations sauvages, programmes d'ajustement structurel incohérents et drastiques, plans sociaux déguisés, exploitation éhontée des mains d'œuvre, prix dérisoires des matières premières et fraudes, mesures commerciales désavantageuses ; les interventions des puissances étrangères, la déconcertante absence de culture générale de nombreux dirigeants politiques africains avec son corollaire, les différences de visions sur les règlements de conflits intra et trans étatiques, la corruption des petits et grands fonctionnaires, le trafic d'armes ; etc. Autant de maux pour déstabiliser et faire effondrer un continent déjà bien fragilisé. Tous les indicateurs macroéconomiques sociaux et sanitaires se sont dégradés depuis les années 80, éradiquant les classes moyennes et suscitant des profondes tensions sociales. C'est l'appauvrissement total de l'Afrique : tous les produits bruts se sont détériorés, la croissance économique tant prônée par les dirigeants est loin d'être réalisée ; en 2000 elle est passée de 3,5 % à 2%. Presque partout les salaires de la fonction publique sont payés avec difficulté. En prenant le cas du Centre Afrique en 2003, l'une des premières mesures prises par le gouvernement putschiste du Général Bozizé était le règlement des salaires arriérés. «Une vraie tape à l'oeil ».

#### 4.2 : Les facteurs spatiaux , sociologiques et ethno-religieux

L'instabilité couvre l'ensemble des pays de l'Afrique, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Elle est généralement conséquente du découpage territorial lors de la colonisation, et se traduit sur le terrain par des affrontements armés pour le contrôle des espaces et des richesses stratégiques. En effet, les découpages ont été faits en fonction des ressources et richesses environnementales et géographiques sans tenir compte des valeurs traditionnelles coutumières et ethniques. Tout compte fait, ces répartitions ont mis les états face à une multitude d'ethnies qui n'ont pas sus jusqu'ici adapter, dans le sens de l'efficacité, l'organisation des états hérités des puissances coloniales à leurs structures traditionnelles. Ce faisant, le pluralisme ethnique mal géré n'a pas manqué de précipiter le pays dans des affrontements qui ont secoué douloureusement l'Afrique à partir de 1990 et dont certains ont débouché à des coups d'état comme ce fut le cas la Côte d'Ivoire.

Aussi, en Afrique, la plupart des conflits sont d'origine ethnique et religieuse, intra étatique et bien souvent aussi des conflits d'intérêt.

## **II. Les organismes régulateurs**

### **1. Les organisations sous-régionales**

Plusieurs organisations sous régionales africaines d'intégration économique ont eu à ériger les systèmes de sécurité collective. Il en est ainsi en Afrique de l'Ouest où fut créée l'ANAD en 1977 entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo et qui avait comme objectif la défense des Etats membres contre toute agression extérieure. L'existence de l'ANAD n'a cependant pas empêché l'éclatement du conflit entre le Mali et le Burkina Faso même si par la suite il a pu l'apaiser.

Mais c'est surtout le protocole de non agression de Lagos de 1978 et celui d'assistance mutuelle en matière de défense de Freetown de 1981 adoptés sous l'égide de la CEDEAO par 16 Etats Ouest africains qui mérite attention. Ceci pour la simple raison que c'est le "seul mécanisme permanent de sécurité en Afrique à ce jour"

A la différence de l'ANAD le mécanisme de sécurité collective de la CEDEAO comporte un élément fondamental : une force sous-régionale de défense communément

appelée ECOMOG qui fut envoyée au Liberia en 1990 suite à la guerre civile qui avait déchiré ce pays.

Elle parvint à remplir sa mission malgré d'énormes difficultés rencontrées avec la fin des hostilités, l'organisation des élections libres et démocratiques et le retour à la paix civile en août 1998. Elle rencontra le même succès en Sierra Leone avec le rétablissement du Président démocratiquement élu Ahmed Tidjane KABBAH le 15 février 1998 renversé par des militaires le 25 mai 1997.

Le protocole de Lagos se fixe comme objectif la défense de tout Etat contre une agression extérieure et également l'intervention en cas de conflit interne à un Etat membre et attisé de l'extérieur mettant en danger la sécurité et la paix dans l'ensemble de la communauté. Dans ce cas l'organisation apprécie et décide en accord avec les autorités du ou des Etats concernés par le conflit s'il y a lieu d'intervenir ou non (article 2). C'est dire que l'efficacité d'un système de sécurité collective quel qu'il soit doit permettre de prévenir les conflits par un effet de dissuasion militaire mais encore de régler les conflits ouverts par le biais de moyens militaires le cas échéant.

Ce dynamisme de l'Afrique de l'Ouest en matière de résolution des conflits a inspiré les autres zones géographiques notamment l'Afrique septentrionale où l'Union Maghreb Arabe (UMA) a créé en janvier 1990 une structure de sécurité : le Conseil pour la défense commune. Il a pour mission d'harmoniser la politique des Etats en matière de défense de la sous région. Selon les articles 14 et 15 du traité de l'UMA "les Etats membres se promettent mutuellement assistance en cas d'agression contre un ou plusieurs d'entre eux et renoncent de façon réciproque à entretenir ou favoriser des activités subversives dans la sous région".

En Afrique Centrale au mois de juillet 1992, les 11 Etats de la CEEAC ont créé sous l'égide des Nations Unies, le Comité Consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique Centrale. Il est envisagé la signature d'un traité de non agression et la création à l'instar de l'ECOMOG d'une force sous-régionale.

En Afrique de l'Est deux instruments y sont actifs : l'IGAD (Intergovernmental Authority on development) dont la médiation est appréciée dans le conflit soudanais et le COMESA (Common Market for Eastern, and South Africa) qui fait même dans le conflit Soudan/Ouganda.

Enfin en Afrique Australe la fin de l'apartheid, l'indépendance de la Namibie, la fin des guerres civiles angolaise et mozambicaine ont érigé la SADC (South African Development Community) en un système de sécurité régionale avec la création d'un forum pour la médiation et l'arbitrage et l'adoption par l'ensemble et chacun des Etats membres d'une doctrine géostratégique de défense non offensive et la réduction des effectifs et des dépenses militaires. La crise constitutionnelle du Lesotho en août 1994 fut résolue grâce à l'action décisive de la SADC.

Il faut souligner que les rapports entre l'OUA et ces organisations sous-régionales ne sont pas conflictuels mais sont soit complémentaires soit de légitimation. Rapports de complémentarité lorsqu'un conflit éclate devant être pris en charge par l'OUA une organisation sous-régionale s'en occupe cas du conflit Libérien. L'OUA donne son appui diplomatique à la CEDEAO en nommant comme représentant l'ex Président tanzanien Canan Banana. Rapports de légitimation lorsque du fait de son intervention dans un conflit, elle renforce la crédibilité de l'organisation sous-régionale qui le gère. Le Sénégal n'a envoyé des troupes au Liberia qu'à partir du moment où l'OUA avait soutenu diplomatiquement la CEDEAO et l'ECOMOG. il en va de même de l'IGAD dans le conflit soudanais. Ces rapports sont appelés à se renforcer avec les tentatives de renouveau de l'OUA que l'on observe à travers son mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits

## 2. Les organisations régionales

### 2.1 :L'Organisation de l'Unité africaine

En 1963, dans l'euphorie des indépendances, l'Organisation de l'Unité Africaine est portée sur les fonds baptismaux. Cette organisation exerce, on l'a vu, une attraction certaine sur les peuples africains. Les lois fondamentales maliennes et béninoises dans leurs préambules réaffirment solennellement « *l'attachement à la réalisation de l'unité africaine* ». Mais la méfiance des chefs d'Etats se reflète dans le texte fondateur qui réduit finalement l'OUA à une structure de coopération. L'OUA avec des moyens presque insignifiants va pourtant s'imposer comme une tribune politique et diplomatique de premier plan dont les dirigeants africains sauront parfaitement jouer pour leur propre compte. L'absence de résultats tangibles dans le domaine de la

stabilité et du développement va cependant avoir raison de sa crédibilité. L'évolution de la Charte de 1963 devient indispensable pour donner un nouveau souffle à un processus de règlement de conflits et de développement. En s'accordant en 2001 pour créer l'Union africaine, les chefs d'Etats ont sans doute voulu montrer leur volonté de mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique. Mais il n'est pas certain qu'ils se donneront les moyens politiques, militaires et financiers de faire fonctionner cette nouvelle organisation continentale.

## 2.2 : L'Union africaine dans la continuité de l'OUA

A Syrte, en septembre 2000, le président libyen présente un grand projet de création des « Etats-Unis d'Afrique ». Le colonel Kadhafi inspiré par les pères fondateurs de l'OUA entend relancer la dynamique de l'Union Africaine et sans doute servir sa cause personnelle. Il essaie d'imposer une vision fédérale de l'organisation d'intégration. Etant donné ses tentatives passées infructueuses pour promouvoir d'autres intégrations, son initiative incite au scepticisme. Pourtant, un texte fondateur est finalement signé par vingt-sept chefs d'Etats africains à l'occasion du trente-sixième sommet de l'OUA. Cet Acte constitutif présente une grande continuité avec celui de l'OUA. Il reprend deux principes fondamentaux : la non ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat et l'intangibilité des frontières. Le nouvel accord rend cependant possible des évolutions démocratiques et met l'accent sur la nécessité du développement. En dépit des espoirs qu'il fait naître, on ne peut ignorer que les dirigeants africains n'ont pas fondamentalement changé leur degré d'implication au service des causes régionales et continentales. La conjoncture économique dramatique les pousserait même davantage à faire cavalier seul pour disposer de plus de moyens financiers en propre.

## 3. Résultats sur le terrain en terme de stabilité

### 3.1 : Les engagements des dirigeants africains

Les textes fondateurs de l'OUA et de l'UA affichent le maintien de la paix comme préalable au développement. La charte de l'OUA érige au rang de principe « *le règlement pacifique des différends, par voie de négociation, de médiation, de*

*conciliation ou d'arbitrage* ». Une commission est spécialement chargée de son application. Alors que la volonté affichée par les dirigeants africains de régler pacifiquement les tensions paraît claire, le rappel du principe de non ingérence amoindrit considérablement la portée pratique de l'engagement.

La charte de l'UA, quant à elle prévoit parmi ses objectifs de « *promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent* ». Le texte fondateur de l'UA est beaucoup plus prolix sur la question de la stabilité que celui de l'OUA, il réserve en effet cinq principes de l'Acte constitutif à sa défense. Mais la nouvelle organisation ne possède pas d'organe ayant clairement dans ses attributions la charge du maintien de la paix. Aucun système de sanction précis n'est mentionné pour faire respecter les grands principes précisés dans le texte fondateur. La possibilité de sanction économique est toutefois évoquée à l'encontre d'un Etat qui ne se conformerait pas aux décisions et aux politiques de l'Union.

### 3.2 : L'impuissance de l'OUA

Lorsque l'OUA est née le 25 mai 1963 elle s'était fixée comme objectif de "créer et de maintenir des conditions de paix et de sécurité". Cet objectif à atteindre passait par l'élaboration d'un certain nombre de principes visant à prévenir et éventuellement à résoudre les conflits qui secoueraient le continent qu'il s'agisse de conflits intra ou interétatiques.

Mais les principes énumérés à l'article 3 de la Charte de l'OUA n'ont pu empêcher l'éclatement de conflits de tous ordres sur le continent : guerre des sables entre l'Algérie et le Maroc en 1963, conflit entre le Tchad et la Libye en 1983, entre le Mali et le Burkina Faso, l'ancienne Haute Volta en 1986 pour ne citer que ceux là. Ces conflits remettaient en cause le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation adopté par la résolution du Conseil des Ministres de 1964, le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque Etat et son droit inaliénable à une existence indépendante, le règlement pacifique des différends par voie de négociation, de médiation, de conciliation ou d'arbitrage et enfin le principe de non ingérence dans les affaires intérieures des Etats. En somme il s'agit là de la doctrine de l'OUA en matière de règlement des différends. Dans celle-ci, le principe de non ingérence l'a longtemps paralysée alors que le continent était secoué par des guerres civiles meurtrières exemples de la sécession biafraise, la tentative de sécession Katangaise, le conflit éthiopien avant la sécession érythréenne etc. L'interprétation restrictive qu'en fournit l'organisation panafricaine l'érige en spectatrice obligée de conflits internes de plus en plus meurtriers. D'autre part bien qu'il soit mentionné à l'article 2 paragraphe C comme objectif de l'OUA la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats africains il n'a pas été mis sur pied comme le préconisait Kwamé Nkruma une armée africaine de défense sinon une simple harmonisation des politiques de défense et de sécurité des Etats africains et la création d'une commission de défense.

L'impuissance de l'OUA à gérer les différends est patente. La Commission de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage en charge de prévenir ou de régler les conflits en son sein n'a eu qu'une existence théorique. Les comités *ad hoc* ou groupes de travail auxquels ont été confiées des missions de maintien de la paix par l'OUA ont échoué. On peut citer notamment les échecs successifs de 1975 à l'occasion des troubles en Afrique du Sud, des années quatre-vingts sur la question du Sahara occidental ainsi que dans les années quatre-vingt-dix lors des conflits dans la région des Grands Lacs. Les

anciennes puissances colonisatrices, les Etats-Unis ou l'ONU ont dû se substituer à la carence de l'OUA pour rétablir la paix. La mise en oeuvre de forces d'interposition africaines soutenues par les concepts RECAMP et ACRI donne certains résultats mais ce sont encore des initiatives d'origine extérieure. La stabilité du continent par les Africains eux-mêmes reste un objectif lointain. Quelques résultats positifs obtenus au niveau régional l'ont été sous la direction d'un Etat dominant au sein d'une région. Le rôle du Nigeria dans la CEDEAO pour la régulation de l'intervention de l'ECOMOG en est l'exemple le plus significatif.

Ne faut-il pas alors, dans une telle condition, justifier les implications des institutions militaires africaines dans le jeu politique ?

### 3.3 : Les dissensions internes

L'opprobre est souvent jeté sur l'organisation panafricaine, accablée de tous les maux. Issayas Afewerki, le Président érythréen affirmait que "la triste réalité demeure que l'OUA est devenue une organisation nominale qui a échoué dans la réalisation de ses objectifs et engagements".

Julius Nieréré, l'ex Président de la Tanzanie affirmait quant à lui que l'OUA est devenue "un syndicat de Chefs d'Etat". Mais ces Présidents d'Etats africains qui jettent un discrédit sur l'organisation panafricaine oublient qu'ils en sont les responsables du fait qu'ils n'ont pas donné à l'organisation les moyens de ses ambitions.

Une organisation internationale quelle qu'elle soit n'est que le reflet de ses membres. Ils assignent à l'organisation l'objectif de défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance du continent et refusent de mettre à sa disposition une armée africaine de défense. Ils élaborent une doctrine en matière de règlement des différends qu'ils ne respectent pas eux-mêmes. Ils appellent de leurs vœux l'unité politique et économique du continent alors qu'ils oublient que l'OUA n'est qu'une organisation inter étatique, une association d'Etats et non une fédération d'Etats. Pourquoi alors s'étonner de l'inefficacité de l'OUA ? Face à cette inefficacité due aux dissensions internes de l'organisation panafricaine, des organisations sous- régionales africaines citées auparavant ont pris le relais, elles ont tenté tant bien que mal de résoudre les conflits qui ont pour théâtre leur espace géographique.

## **4. Quelques signes encourageants**

Economiquement, l'Afrique ne s'écrit pas au singulier. Des pôles de développement émergent : en Afrique australe autour de l'Afrique du Sud ; en Afrique de l'Ouest autour du Nigeria ; et en Afrique de l'Est à partir de l'axe Kenya- Ouganda. En Angola, les richesses énergétiques et minières permettent le financement de la recomposition du pays. Politiquement, du Botswana au Kenya (coalition « arc-en-ciel », en passant par le Sénégal et le Mali, la démocratie progresse, démontrant ce faisant que l'Afrique n'est pas condamnée à ne connaître que des régimes autocratiques et cléptocratiques.

Militairement, la guerre en Angola est terminée ; le Soudan, sous pression du Sudan Peace Act américain, s'apprête à signer un accord qui renverra à dans cinq ans les choix essentiels et la possible partition. Depuis les accords de Sun City, des efforts incontestables sont déployés pour la stabilisation de la RDC et le renforcement de la MONUC. En Sierra Léone la paix a été imposée par les britanniques même si elle est encore toute fragile. Quinze mille casques bleus vont être déployés au Liberia, qui deviendra ainsi, sous six mois, la principale opération gérée par l'ONU en matière de maintien de la paix en Afrique.

A Madagascar, face aux menaces multiformes actuelles, au nouveau paradigme de violence, de banditisme et aux défaillances de l'Etat, les forces armées se sont engagées à des réformes organisationnelles de leur appareil institutionnel. En effet, dans le cadre de la lutte anti-terroriste et banditisme, deux nouveaux régiments viennent d'être créés : le Régiment de Protection Civile (RPC) et le Régiment des Renforcements des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP). L' on envisage aussi la création d'un Régiment spécialisé de la lutte anti-drogue vu la superficie de la culture de cannabis dans tout le pays ou encore la renaissance du Service Civique pour lutter contre l'incivisme marqué actuellement<sup>11</sup>.

Diplomatiquement, l'on voit apparaître des régulateurs régionaux tels que l'Afrique du Sud et le Nigeria. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) bien qu'il soit à vocation économique constituée, à bien des égards, un G5 qui ne dit pas son nom et axe beaucoup ses efforts dans le mécanisme de prévention et de règlement des conflits. La jeune Union Africaine (UA) essaie après tant d'échecs de l'OUA, de constituer un outil de régulation. Dans le même temps, les acteurs étatiques extérieurs ne restent pas inertes vis-à-vis de l'Afrique comme en atteste le forum pour le développement de l'Afrique de Tokyo où le sommet de Dar-es-Salam de décembre 2003 à l'occasion duquel la Chine a redéfini sa politique africaine.

#### 4.1. Les Africains au chevet de l'Afrique

D'abord, intéressées par l'économie, les organisations sous-régionales africaines jouent un rôle important dans le domaine de maintien de la paix. Une ambition naturellement justifiée en ce sens que : « *L'insécurité est un obstacle majeur pour le développement* ».

La Communauté de développement pour l'Afrique australe possède un organe sur la politique, la défense et la sécurité qui ambitionne de développer une capacité régionale de maintien de la paix. La Communauté économique des états d'Afrique Centrale a quant à elle institué un Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale en créant des unités spécialisées dans le maintien de la paix.

L'exemple le plus connu est cependant la Communauté des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO ou ECOWAS) qui a institué une véritable capacité sous-régionale de maintien de la paix avec son intervention militaire au Liberia, au Sierra Leone par le biais de l'ECOMOG (Groupes d'Observateurs militaires). Malgré les accusations de partialité, de domination nigériane, de non-respect de droit de l'homme, le bilan des actions de l'ECOMOG peut être considéré comme positif.

En effet, la CEDEAO a bien démontré au Liberia qu'elle pouvait avec un certain succès gérer une situation de conflits tandis qu'en Sierra Leone, elle a défendu la démocratie en restaurant le régime renversé par un coup d'état militaire. Malgré les critiques qui fusent de tous les côtés le modèle de l'ECOMOG reste encore valide et à encourager.

#### 4.2 : Les efforts nationaux : vers une nécessaire coordination

Nombreux sont les pays qui aident l'Afrique dans sa quête d'une capacité endogène de maintien de la paix : France, Grande-Bretagne, Belgique, Portugal, Italie, Etats-Unis, Japon, Canada, etc.....Plusieurs de ces pays ont des liens traditionnels avec l'Afrique que la coopération se fait de moins en moins sur cette base ou même sur une base linguistique divisant les pays africains francophones, anglophones ou lusophones. En effet, une véritable capacité endogène africaine de maintien de la paix interopératoire doit se développer au-delà des langues et dialectes locaux, de sorte que l'anglais soit privilégié comme langue opérationnelle pour la doctrine et les exercices de partenariat. Les efforts nationaux se doivent coordonnés de façon à ne pas dédoubler les programmes existants que ce soit le programme français RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) ou le programme américain ACRI (Initiative des Réactions aux crises africaines). Afin d'éviter les risques de chevauchement et de contradiction, Américain, Français, et Britanniques ont conclu un accord de coordination en 1997 qui s'inscrit dans le cadre de la

(26) *Publication Madagascar Tribune du 28/10/2004 Catégorie Armée*

réflexion faite par l'ONU pour développer et financer une capacité africaine. Equipement, entraînement, formation militaire, financement sont au cœur de tous ces efforts nationaux. Ceci dit, ces efforts seraient incomplets sans la sensibilisation à l'éthique de sorte que plusieurs programmes nationaux prévoient dans leur formation le respect de la personne et de la démocratie. Ce n'est qu'à cette condition que les « Casques bleus » africains développeront un réel savoir-faire en matière de maintien de la paix. Et aussi, ils peuvent exprimer leurs besoins pour bien assumer leurs missions.

#### 4.3 : Les besoins africains en matière de maintien de la paix

##### 4.3.1 : Ressources humaines, financières et Equipements

Les besoins africains en matière de maintien de la paix sont majeurs et nombreux. Les conflits intra étatiques qui ravagent l'Afrique impliquent des missions de paix aux tâches multiples, effectuées dans un contexte de violence significative où les parties en conflits sont nombreuses ; autant de variables qui, selon une étude de Diehl, Green et Karl, entraînent la création des missions ayant des forts effectifs. Or plusieurs états africains ne disposent pas d'effectifs suffisants pour mener de telles opérations ou même pour faire une contribution significative (de l'ordre d'un bataillon et plus) à une force multinationale. Il s'agit en partie d'un manque d'effectifs, mais plus encore d'un manque d'unités ( par opposition aux effectifs « sur papier » assez bien entraînés et équipées pour être déployées .En effet, les lacunes au niveau du matériel et de la formation sont aussi, sinon plus, limitatives. Presque aucune armée africaine ne dispose de l'infrastructure de commandement, contrôle et communication, pour mener des opérations impliquant des effectifs supérieurs à une brigade ; dans bien des cas, l'infrastructure se limite au niveau du bataillon. Les moyens logistiques permettant d'intervenir sur des grandes distances et de maintenir des opérations dans le temps sont aussi insuffisants. A cette carence matérielle, s'ajoutent les effets moraux et comportementaux des militaires mal payés ou ravitaillés qui doivent par voie de conséquence se livrer au marché noir ou au pillage pour survivre en mission. Les pénuries matérielles ont leur pendant dans la formation et l'expertise. La capacité de mener des opérations militaires avec succès implique des effectifs suffisants hors du cadre de l'improvisation. De plus, pour que cette capacité militaire africaine à venir ne soient pas détournée vers des coups d'états militaires, il est aussi important que la formation des officiers inclut un volet de respect des autorités civiles en plus de la formation traditionnelle aux tâches d'état-major et la formation aux différents aspects du maintien de la paix moderne (droits de la personne, techniques de médiation, etc....)

En fait, la formation ne peut se limiter aux officiers seulement, elle devra rejoindre le corps des sous-officiers, qui est l'ossature d'une armée, ainsi que les soldats car ce sont eux qui sont aux premières lignes du maintien de la paix et qui par leur respect ou manquement à la discipline assurer ou compromettre le succès d'une mission. Enfin, aux besoins en ressources humaines et logistiques, s'ajoutent d'importants besoins financiers. La plupart des pays africains ont une armée dont la majeure partie du budget du ministère est accaparée par l'entretien des vieux matériels du temps de la guerre froide, d'où la nécessité d'acquisition des nouveaux matériels adéquats.

#### 4.3.2 : L'armée et la formation

Lors du dernier sommet des 7 premières puissances capitalistes du monde plus la Russie, qui s'est tenue le 10 juin 2004 à Sea Island (Etats-Unis), le président américain Georges Bush avait invité les dirigeants des 6 pays africains Afrique du Sud, Algérie, Ghana, Nigeria, Ouganda et Sénégal à rencontrer leurs homologues du G8. A l'issue de cette rencontre, les chefs d'état et de gouvernement du groupe des Huit (G8) se sont engagés à organiser et à financer la formation de quelque 75000 soldats du monde entier d'ici à 2010 et à équiper certains d'entre eux pour accélérer l'exécution d'opérations de maintien de la paix sous la direction de l'ONU dans des pays d'Afrique. Près d'un mois après, l'Union africaine a tenu son 3<sup>ème</sup> sommet du 06 au 08 juillet 2004 à Addis-Abeba, capitale de l'Ethiopie. Au cours de ces assises, l'Union africaine, qui a repris –sans faire la toilette- la place de la défunte OUA, a emboîté le pas au G8 en décidant la création d'une armée africaine d'interposition.

Mais le mécanisme par lequel on est en train de construire ces forces armées menace gravement l'indépendance du continent africain, avec toutes les conséquences que cela comporte. D'abord ces pays africains dépendent économiquement de ces grandes puissances et sont tellement pauvres qu'ils ne pourront pas entretenir en permanence cette armée suréquipée et surentraînée. Un haut fonctionnaire américain a dit : *« les pays africains sont parfois incapables de mener à bien des opérations d'appui au maintien de la paix dont ils sont chargés parce que la formation leur fait défaut de même que les moyens et l'équipement »*

Il faut donc doter ces pays d'une force des soldats prêts à intervenir qui pourraient recevoir une formation permanente.

#### **Conclusion**

En fait, on peut noter la faiblesse des analyses institutionnelles des conflits récents en Afrique, de même que leurs corollaires ; la faiblesse du système social impliqué dans ces conflits du point de vue des acteurs subordonnés c'est à dire des populations concernées, plutôt qu'exclusivement des pouvoirs institutionnels que sont les états et les élites politiques. Ainsi, on comprendrait que les modalités de règlement de ces conflits impliquent les deux niveaux d'intervention : l'un institutionnel, l'autre tirant ses ressources des réalités et pesanteurs sociologiques locales.

Force est de constater que le sous-développement joue aussi un rôle très important dans tous les processus de maintien de la paix en Afrique. Les conflits directs entre Etats africains sont en effet, restés des phénomènes relativement isolés et ceux qui ont eu lieu n'ont pas impliqué d'engagement substantiel des ressources des opérations de maintien de la paix.

Les conflits africains ayant nécessité un effort de maintien de la paix, d'un type ou d'un autre, étaient pratiquement tous des conflits se déroulant au sein des états. La perméabilité des frontières africaines et la faiblesse des états sont aussi parmi les raisons importantes de ce phénomène. Ceci n'empêche pas que ces conflits internes aient eu, pour la plupart des cas, une dimension régionale. Souvent, les pays voisins eux-mêmes, sont impliqués dans les affaires internes des autres ou ont accepté que leur territoire serve de tremplin pour un tel engagement. D'autres pays n'arrivent pas à contrôler leur propre territoire et sont incapables d'intervenir sur des actions transfrontalières, tout particulièrement lorsque les limites internationales traversent les frontières ethniques et les divisions tribales, alors que les forces armées ont toujours été présentes, de jour comme de nuit. Les modalités de résolution de ces

crises semblent se justifier par les démarches analytiques qui se cantonnent aux structures et aux processus à caractères institutionnels, tendant à exclure les conduites les plus informelles. Or, théories et paradigmes s'accordent aujourd'hui, à reconnaître le rôle de celles-ci dans le fonctionnement des systèmes politiques ou au sein des appareils

idéologiques ou institutionnels de contrôle social. Ces conflits d'un genre nouveau en Afrique nécessitent des outils conceptuels adaptés à leur analyse afin de déboucher sur des modalités judicieuses de leur règlement.

En réalité, ces crises politico-militaires seraient plus intelligibles si l'on s'efforçait tout d'abord :- de saisir le jeu intime et relationnel entre les différents acteurs des conflits africains ;

- de bien cerner les enjeux à l'origine de ces conflits car il me semble plutôt qu'ils sont économiques, géopolitiques et géostratégiques.

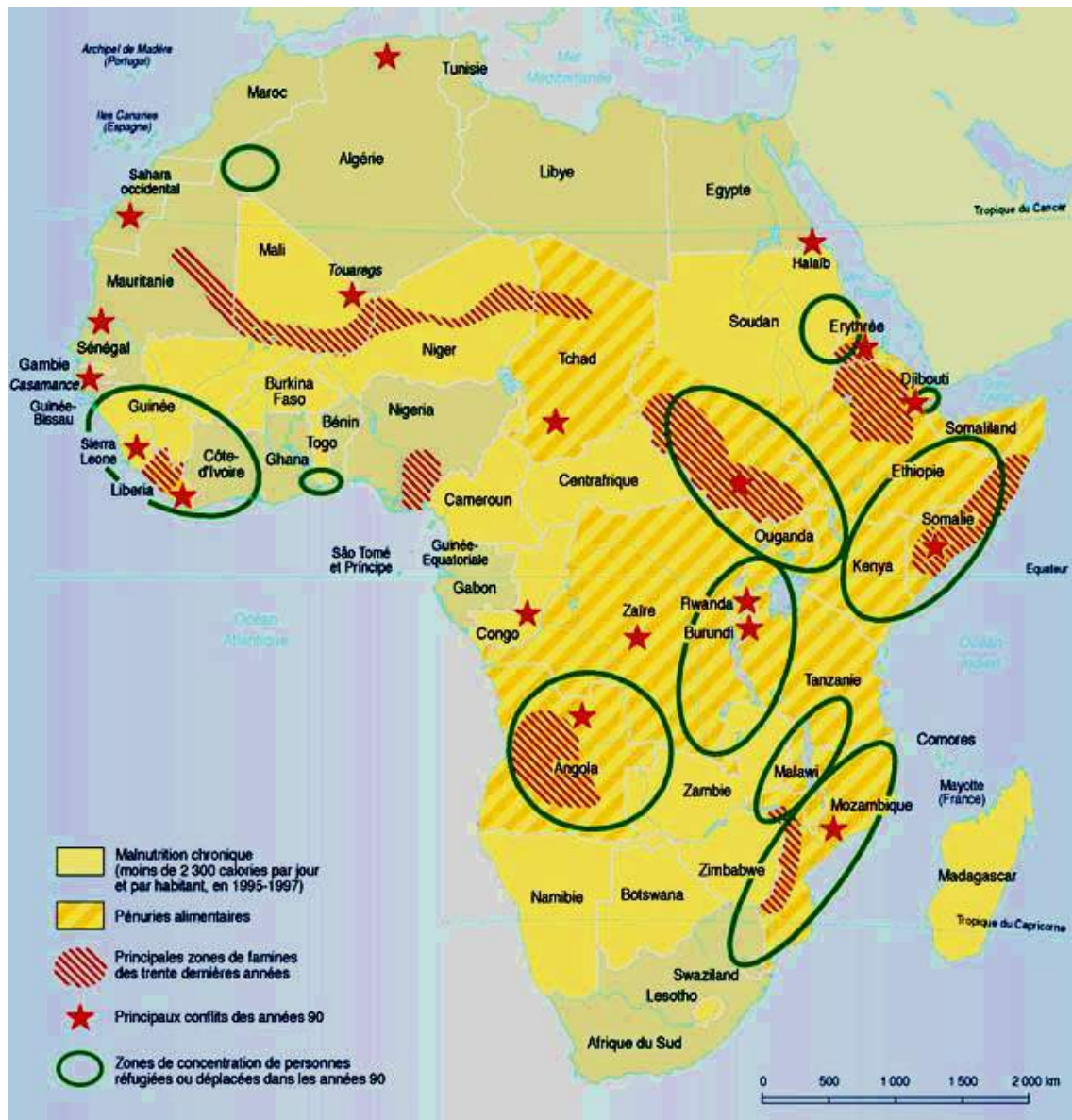
Il faut dès lors, combiner et bien coordonner les actions alliant les militaires, les spécialistes des droits de l'homme et les techniciens de tous secteurs. Il faut viser non seulement le maintien de l'ordre et de la paix mais aussi la reconstruction et l'équipement des Etats pour leur permettre de bien faire face à la restauration et à la promotion de la vraie démocratie en Afrique, avec notamment, l'assistance électorale et la protection des droits de l'homme.

« La force d'un Etat repose sur une bonne base de démocratie » ; autrement dit, presque tous les conflits du continent africain sont dus aux faiblesses des états, au non respect des principes fondamentaux de la démocratie et des droits de l'homme.

De leur côté, les forces armées doivent comprendre et accepter leurs vrais rôles en tant qu'organisme militaire. Aussi, elles doivent marquer leur légitimité tout en restant distinctes et subordonnées au contrôle politique des citoyens. Le devoir suprême des armées est la protection et la sécurité du peuple et de son gouvernement dans le bon esprit de garantir en toutes circonstances ce qu'est « *la souveraineté nationale* ». Et il se peut même que les droits individuels des militaires soient réduits pour faire face aux exigences des responsabilités, du bon ordre et de la discipline. Elles doivent rester l'instrument fidèle et efficace placé sous le contrôle des responsables civils élus démocratiquement pour défendre et promouvoir les intérêts nationaux légitimes. Dans tous les cas des figures, une prise de conscience africaine face à la mondialisation s'avère plus que nécessaire. L'Afrique possède naturellement des ressources potentielles pour son propre développement, mais il faut qu'elle soit capable de les gérer pour des fins d'intérêts communs et non pas individuels, tout en profitant des présences coopératives des partenaires étrangers. Certes, cela n'est pas tout, mais pourrait tout de même contribuer au rétablissement de l'ordre pour une normalisation vers un développement du continent africain.

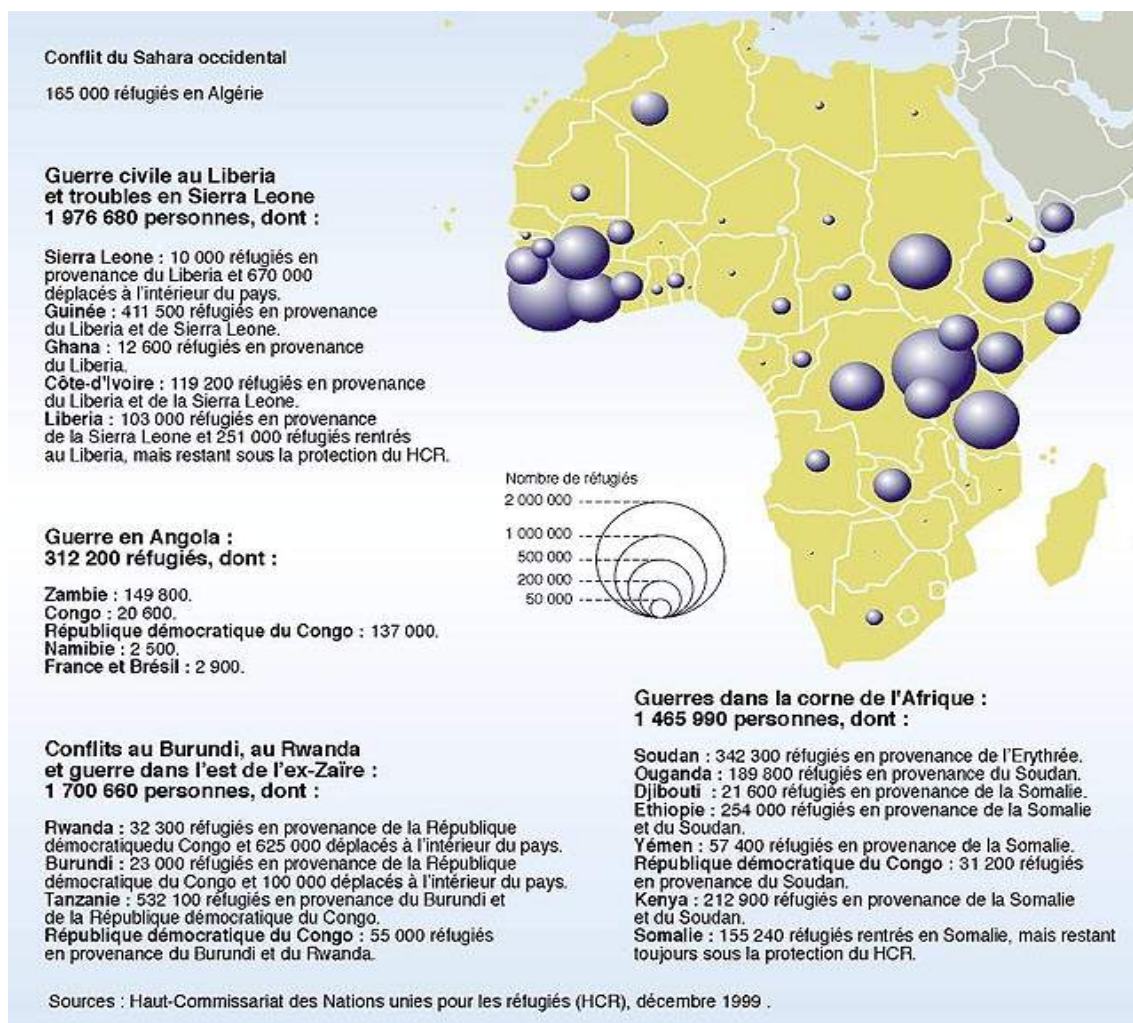
## Carte des zones de conflits dans les années 90

### Annexe 1



## Annexe 2

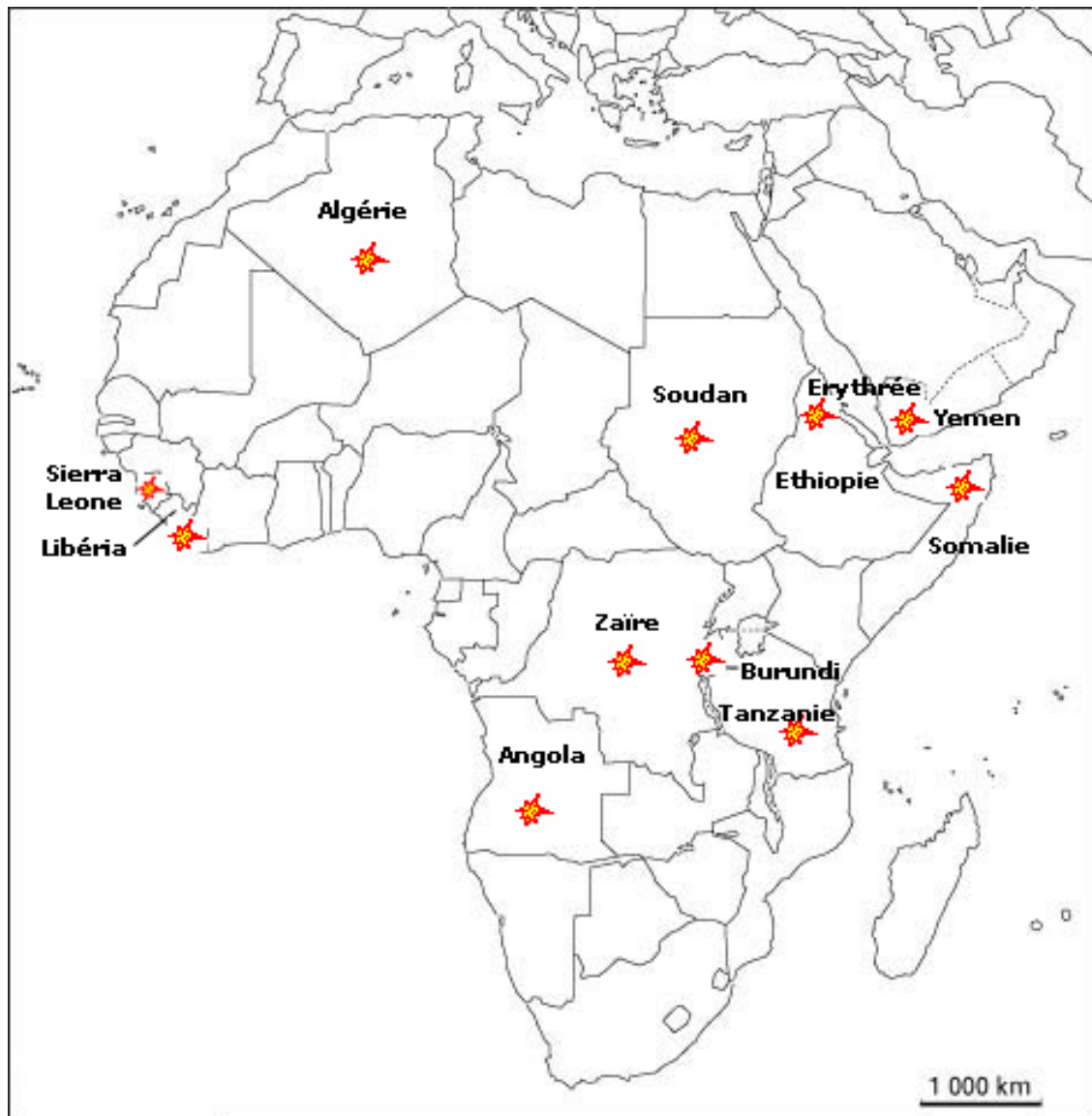
### Carte des réfugiés en Afrique



**Source : Université de Bordeaux**

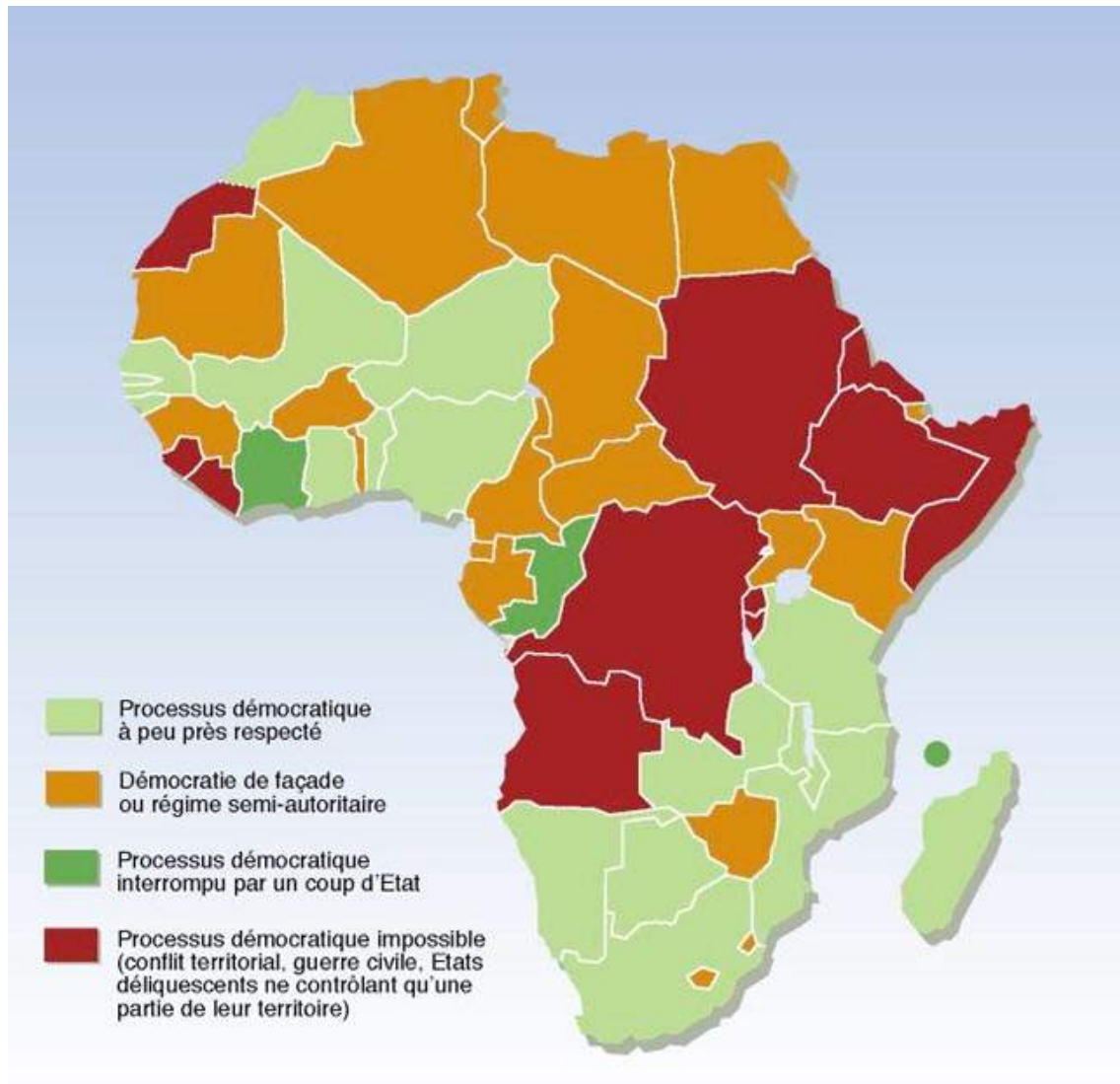
**Annexe 3**

**Carte des conflits en Afrique** (selon le Monde politique 2000)



## Annexe 4

### La Démocratisation en Afrique



- Source : Université de Bordeaux

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **OUVRAGES GENERAUX**

- Rémy Bazenguissa, L'Afrique, mythes ou réalités d'un continent, Le Cherche Midi éditeur 1995.
- Alain Dubresson et Jean-Pierre Raison, L'Afrique subsaharienne, Armand Colin, 1998.
- J. F. Bayart, L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1998.
- Michel Foucher et Dominique Darbon, L'Afrique du Sud, puissance utile, Berlin, 1998.
- Brigitte Krulic, La Nation une idée moderne, Ellipses 1999.
- Ibrahima Baba Kaké, L'Ere des grands empires, ACTT/Présence africaine, 1998.
- Alain Dieckhoff, La nation dans tous ses Etats, Flammarion 1998.
- Odon Vallet, l'Etat et le politique, Flammarion, 1994.
- Leymarie Philippe : « Les guerres qui usent l'Afrique » dans le Monde diplomatique Avril 1999
- Pascal Chaigneau, La politique militaire de la France en Afrique, Paris, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie moderne 1984
- Messmer Pierre : « Les blancs s'en vont », histoire de la décolonisation, Paris, Albin Michel, 1998.
- Lugan Bernard, God bless Africa, Paris, Carnot 2003.

### **DOCUMENTATION OFICIELLE**

- Etat du monde 2001.
- RAMSES 2002, Institut français des relations internationales, Dunod, 2002.
- Rapport de la Banque Mondiale, World Development Report, 2000, p. 274, 296, 316.
- Populations et richesses dans le monde en 2001, dans l'édition 2001 de Bilan du monde, p 22.

### **ARTICLES DE REVUES**

- J. du Bois de Gaudusson et J. F. Médard, La crise permanente de l'Etat et la recherche difficile de nouveaux modes de régulation, Afrique Contemporaine, n° 199, 2002, p 4.
- J. F. Médard, l'Etat patrimonialisé, Politique africaine, 1990.
- Hélène d'Almeida-Topor, Les économies en Afrique subsaharienne : des indicateurs aux réalités, Géopolitique Africaine, n° 3, juillet 2001.
- Mwayila Tshiyembe, Le Monde Diplomatique, Sep 2000.
- Achille Mbembe, "Vers une nouvelle géopolitique africaine", Afrique en renaissance, n°51, mai-juin 2000.
- Karl Renner, "Nation, mythe et réalité", Presses universitaires de Nancy, Nancy 1998, p. 97-99.
- Gérard Cambas et François Kerhuel, La réforme de L'Etat, Afrique Contemporaine, n° 199, 2002, pp 80-83.
- SADA Hugo, « l'Afrique entre guerre et paix ; revue internationale et stratégie 1999
- Jean Claude Berthélemy, Les économies africaines face à la mondialisation, Géopolitique Africaine, n° 3, juillet 2001.
- David S. Landes, Vive l'afro-optimisme, Géopolitique Africaine, n° 3, juillet 200

### **SITES INTERNET**

<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/09/TSHIYEMBE/14270>

<http://www.afriquepluriel.ch/conflits.htm>

<http://www.worldbank.org/afr/findings/french/ffind04.htm>

[http://www.obsarm.org/dossiers/actu\\_conflits/afrique2.htm](http://www.obsarm.org/dossiers/actu_conflits/afrique2.htm)

<http://www.africa.u-bordeau.fr>

[http : www .unrec.org/fr/FRCivil-Mil.htm](http://www.unrec.org/fr/FRCivil-Mil.htm)

[http : www.africaaction.org/rtable/cil0003f.htm](http://www.africaaction.org/rtable/cil0003f.htm)

[http : //www.udps.org/Textes-Forum/mubangu-130499.htm](http://www.udps.org/Textes-Forum/mubangu-130499.htm)

<http://www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3359>

<http://www.gca.cma.org/fomeeting.htm>

<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/10/MBEMBE/14296>

<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/revues/qi/sommaires/5/ouverture.htm> N°5

## TABLE DES MATIERES

<b>FICHE DOCUMENTAIRE</b>	<b>0</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>1</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE : <u>Les armées africaines</u></b>	<b>4</b>
<b>I. <u>Problématiques des armées africaines</u></b>	<b>4</b>
<b>1. <u>Caractéristiques des institutions militaires en Afrique</u></b>	<b>4</b>
<b>2. <u>Types d'armées africaines</u></b>	<b>5</b>
2.1 : Les armées classiques	5
2.2 : Les armées populaires	6
<b>3. <u>Ambiguïtés des armées africaines</u></b>	<b>7</b>
3.1 : Institutions menaçantes	7
3.2 : Une faible capacité opérationnelle	8
3.3: Désordres politico-militaires	8
3.4 : L'armée danger pour le processus démocratique	9
3.5 : Armées et sociétés	10
<b>II. : <u>Typologies des immixtions des armées dans la scène politique</u></b>	<b>11</b>
<b>1. <u>Pouvoir politique issu des forces armées</u></b>	<b>11</b>
<b>Cas de la Guinée</b>	
1. Une tentative de coup d'Etat avorté	11
2. Le monopole de l'Etat Guinéen	11
3. Les facteurs de conflits en Guinée	12
<b>2. <u>Coup d'Etat perpétré par les forces armées</u></b>	<b>13</b>
<b>Le cas du Togo</b>	
1. Le coup d'Etat militaire	13
2. Quel avenir pour Togo ?	13
3. Partage du pouvoir	14
4. Préventions des pires	14
5. Un pas vers une normalisation	15
<b>3 : <u>Rôles des militaires dans une crise politique</u></b>	<b>15</b>
<b>3.1. <u>Cas de la Guinée-Bissau</u></b>	<b>15</b>
3.1.1. Le renversement du pouvoir	15
3.1.2. Un coup d'Etat négocié	16
3.1.3. Ravalement démocratique	16

ouverte

<b>3.2. Le cas de Madagascar</b>	<b>17</b>
3.2.1. Quelques cas de crises malgaches et leur gestion	17
3.2.2 : Affrontement électoral	17
3.2.3 : Sortie de crise	18
<b>III. Les armées africaines face au défi démocratique</b>	<b>19</b>
1. Un instrument du pouvoir	19
2. Acteur de développement	19
3. Garant du processus démocratique	20
<b>DEUXIEME PARTIE : Des fragilités géopolitiques expliquant le poids des forces armées</b>	<b>21</b>
<b>I. Faiblesse de l'Etat</b>	<b>22</b>
<b>1. Carences démocratiques</b>	<b>22</b>
1.1 : Marginalisation des opposants	22
1.2 : Les élections pour la forme	23
1.3 : Le refus d'alternance	24
<b>2. Des institutions déséquilibrées</b>	<b>25</b>
<b>3. L'instabilité politique</b>	<b>26</b>
<b>4. Les facteurs d'instabilité</b>	<b>26</b>
4.1 : Les facteurs politico-économiques	27
4.2 : Les facteurs spatiaux, sociologiques et ethno religieux	27
<b>II. Les organismes régulateurs</b>	<b>28</b>
<b>1. Les organisations sous-régionales</b>	<b>28</b>
<b>2. Les organisations régionales</b>	<b>29</b>
2.1 : L'organisation de l'unité africaine	29
2.2 : L'Union africaine dans la continuité de l'OUA	30
<b>3. Résultats sur terrain en terme de stabilité</b>	<b>30</b>
3.1 : Les engagements des dirigeants africains	30-31
3.2 : L'impuissance de l'OUA	32-33
3.3 : Les dissensions internes	34
<b>4. Quelques signes encourageants</b>	<b>34</b>
4.1 : Les africains au chevet de l'Afrique	35
4.2 : Les efforts nationaux : vers une réelle coordination	35
4.3. Les besoins africains en matière de maintien de la paix	36
4.3.1 : Les ressources humaines, financières et Equipements	36
4.3.2 : L'armée et la formation	37
<b>Conclusion</b>	<b>37-38</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>40</b>
<b>Annexe3</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>42</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>43-44</b>
<b>Table des matières</b>	<b>45-46</b>



